



[FONDS DE SOUTIEN ET PARCOURS D'AUTEURS & D'AUTRICES]

LA CONCERTATION CINÉMA & AUDIOVISUEL SYNTHÈSE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	4
Rappel des étapes de la concertation	4
Rappel du Calendrier	5
Rappel de la liste de tous les participants	5
QUELQUES CONSTATS PAR GROUPES DE TRAVAIL	6
Soutenir l'initiative régionale	6
Soutenir l'attractivité et la fabrication des films	6
Soutenir la diversité de la création et des œuvres	9
Situation des auteurs et autrices	9
Diffusion et promotion des œuvres d'initiative régionale (soutenues ou non)	9
Soutenir les parcours des auteurs	10
LES CHANGEMENTS GÉNÉRAUX ET AMÉLIORATIONS TRANSVERSALE À ENGAGER	13
Interconnaissance et mise en réseau	13
Analyse, observation, veille	14
FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS	16
Dispositions transversales pour l'évolution ou l'amélioration des fonds sélectifs	16
Appel à projet innovation long métrage (Fonds FILM)	18
Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel	18
Nouvelle-Aquitaine Film Workout (aide à la post production / NAFW)	20
Contrat d'objectifs et moyens avec les télévisions locales (COM TV)	20
Aide aux auteurs pour le projet d'après	21
Aide au programme éditorial des entreprises de production cinématographique et audiovisuelle	21
Dispositifs de soutien et d'accompagnement des auteurs et des autrices	22
Résidences	24
Liens avec l'éducation à l'image	25
Accompagnements à créer ou amplifier	25
PROPOSITION D'INDICATEURS STATISTIQUES À OBSERVER DANS LE CADRE DES FONDS SÉLECTIFS	28
CONTRIBUTIONS ÉCRITES	39

PRÉAMBULE

Cette phase de concertation est documentée d'un ensemble d'éléments complémentaires accessibles en ligne : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/fonds-de-soutien-au-cinema-et-l-audiovisuel/concertation-cinema-et-audiovisuel-nouvelle-aquitaine> comprenant :

- Tous les documents partagés en amont des discussions : restitution de la concertation 2020, Restitution des auditions 2023, Synthèse des ateliers du 12 juillet 2023, étude de suivi des aides aux auteurs et autrices documentaires, Aides sélectives 2022 et 2023, Aides COM TV 2023, état des lieux de la filière création Cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et les fiches thématiques, des essais de statistiques concernant les dépôts au fonds de soutien, le bilan des fonds filières convention 2020-2022
- Les comptes rendus de chaque réunion de chaque groupe (verbatim + synthèse)
- Les contributions écrites transmises par les professionnels et les organisations professionnelles, têtes de réseaux
- Cette synthèse divisée en trois parties principales : le rappel de quelques constats partagés par les professionnels, les principaux changements et améliorations à engager, les évolutions demandées des dispositifs. Pour toutes les mentions des contributions écrites, nous renvoyons le lecteur à ces dernières beaucoup plus détaillées que ce qui est repris dans le corps de cette synthèse.

Cette première partie présente, par thématique, quelques partages par les professionnels de quelques constats, situations et conjonctures d'ordre général par thématique, les propositions sont regroupées dans la dernière partie de ce document.

RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Rappel des étapes de la concertation

Une phase de concertation a été menée en 2020, de février à juillet, pour contribuer à l'élaboration de la convention de coopération pour le cinéma et l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, convention cadre 2020-2022. La concertation était coordonnée par la direction de la culture et du patrimoine de la Région avec l'appui d'ALCA. L'élaboration de l'actuelle convention de coopération pour le cinéma et l'audiovisuel (2023-2025) est aujourd'hui finalisée. Cette convention prévoit l'ouverture d'un espace de dialogue régulier et la création des conditions d'une concertation permanente pour proposer des modifications et/ou améliorations des dispositifs de soutien et d'accompagnement à destination de tous les types de projets et de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Courant 2023, dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle convention, les professionnels ont été entendus. Des auditions se sont tenues en avril 2023 et une plateforme de contribution a été ouverte. Une journée de restitution a été organisée le 12 juillet 2023 afin d'ébaucher des lignes et thématiques à approfondir lors d'une concertation plus large.

Les objectifs suivants ont été définis :

- Recueillir les besoins, les enjeux et les analyses des professionnels.
- Identifier des pistes d'évolution des modalités de soutien et d'accompagnement sur des sujets prioritaires : la réforme des fonds sélectifs et l'accompagnement des parcours d'auteurs et d'autrices.
- Définir un cadre politique, financier et calendaire transparent et transmissible.
- Étudier des propositions des professionnels et ensuite envisager leur éventuelle transposition dans les règlements d'intervention (ou appels à projets).
- Renforcer le dialogue entre les signataires de la convention et les professionnels.
- Instaurer un principe de concertation permanente.

Afin de traiter par objectifs de politique culturelle les thématiques prioritaires, une phase de concertation est organisée en quatre groupes de travail. L'animation de ces groupes est confiée à ALCA et proposée aux partenaires de la coopération ainsi qu'aux organisations professionnelles actuellement soutenues par la Région :

- Groupe 1 : [Initiative régionale](#)
- Groupe 2 : [Attractivité territoriale et fabrication](#)
- Groupe 3 : [Diversité de la création et des œuvres > co-animation avec CINA](#)
- Groupe 4 : [Parcours d'auteurs > co-animation avec le Collectif des festivals](#)

La participation aux groupes est ouverte, sans limites. Tous les professionnels peuvent participer aux échanges.

172 personnes se sont inscrites à 1 ou plusieurs groupes

146 personnes ont participé réellement aux différents temps d'échanges, dont **71 femmes** et **75 hommes**.

Rappel de toutes les contributions écrites

Les associations professionnelles régionales

Groupe Fiction

La Tribune des auteurs & NAAIS

La Tribune des auteurs

Peña

Émilie Mabit-Audouin et Camille Wiplier (Studio Xilam)

Katti Pochelu (Gastibeltza Films)

Maël Le Mée (auteur, réalisateur)

Maelstrom

Morganne Houel (L'École Brassart)

Rappel du Calendrier

20 octobre 2023 : matinée de présentation des premières pistes avec notamment l'annonce de deux sujets prioritaires de discussion : la réforme des fonds sélectifs et l'accompagnement des parcours d'auteurs.

27 novembre 2023 : réunion de travail entre les partenaires avec discussion sur les grands principes de la méthodologie de concertation. Les principes évoqués sont à ce stade la constitution de groupes de travail, leur thématisation et la co-animation des groupes par les partenaires.

7 décembre 2023 : temps de travail organisé par le réseau interprofessionnel (production et création) en présence de la vice-présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine de la Région et ALCA.

11 janvier 2024 : partage de la méthodologie avec les organisations professionnelles et les partenaires de la convention (présentation des 2 thèmes prioritaires + 4 groupes de travail + co-animation).

23 janvier 2024 : réunion du Comité de pilotage (COPIL) pendant le FIPADOC- validation par les partenaires de la méthodologie de concertation.

Février : ouverture des inscriptions

- 04 mars, 08 mars et 12 mars : première réunion des 4 groupes de travail
- 09 avril : plénière de mi-parcours au Festival de Brive puis deuxième réunion des 4 groupes de travail
- 28 mai, 30 mai, 04 juin : troisième et dernière réunion des 4 groupes de travail
- 03 juillet : plénière de synthèse à La Rochelle

Rappel de la liste de tous les participants

146 participantes et participants sur les 172 initialement inscrits :

AMIMER Jérôme (Leitmotiv production), ANDREWS Emma, ARABI Soleïma, ARCHAMBAUD Mélanie (Villa Valmont), ARNSTAM Pierre-Henri (Espace production 47, Festival de Sarlat), BACLE Lucas, BADET Leïla, BALLON Marie, BARADAT Marc, BARRERE Isabelle (Région NA), BASURKO Annabelle, BELLAHSENE Nabil, BERRUBE Eléonore, BESSON Maité, BIDEGAIN Maïana (BAT Landes, autrice), BILLARD Mia (Le Socle formations), BLARD Nicolas, BONNEFOY Claire (Bobi Lux, Groupe fiction), BOSCHAT Stéphane (MAKMA), BREILLET Davina, BULTHE-MAINGARD Lou, CARAIRE Johanna (Fifib), CASSAGNET Eva, CELERIER François, CEREZALES Bérangère (NAAIS), CHAUDOUET Yves, CHEVALIER Pascal, CLEMENT Loïs (Claimprod), CLEMENT-WITZ Jérôme, CORBEAU Guillaume, CORNU Yohann, CORTADI Damien (TV7), COSTEDOAT Yohann (Maelstrom), COULON Florent (Vrai Vrai Films et Collectif CAPNA), DA SILVA Pierre (Région NA), DE FOURNAS Gaël, DEBEGUE Éric (Studio Alhambra et Cristal Groupe), DELATOUR Yvan (Groupe Fiction), DELPECH Lisa (Maelstrom), DEMIARO Malec (NAAIS), DESIVI Marie (KESTU Films), DEVAUX Pauline (CNC), DUBOURDIL Sébastien, ELLISSALDE Serge, EYHERAMONHO Maitane (Zukugailua), FATIN Corentin, FAURE Geoffroy (NAAIS), FAVREAU Damien (Studio Corto), FERRER Elodie (Poitiers Film Festival), FORTIN Emmanuel (Lily post prod), FOUCHER David, FREDON Anne, FUMET Valérie (Région NA), GARCIA Jean-Raymond (Tribune des auteurs), GIANELLI MERIANO Raphael, GLEMET Charlotte, GLOAGUEN Yohann (Auteur, Groupe Fiction), GRANGE Jules (KIDAM Productions), GUENIN Charlotte (Massala), GUYARD David, HAUTIN Jean-François, HENTGEN Louise (Vertical Production, Peña), HILLARÉAU Sarah (KIDAM Productions), HOUEL Morgan, HURST David (Dublin Films/Peña), ISNARD Aymeric, JAULT Camille (Région NA), KARPINSKI Jean-François (France 3 Nouvelle-Aquitaine), KASTELNIK Philippe (NAAIS), KESTU Marie, LAFON Cyril, LAFONT Christophe (Poetik Film), LANGLOIS

Estelle (RKM agence), LAURA Antoine, LAVIT Marie, LE MÉE Mael, LE PANNERER Yves (DRAC NA), LECOUBE Damien, LEFEVRE Romeo (NAAIS), LEFORT Pascal (BAT16), LEGRAND Stéphanie, LEITE Mathilde, LESAY Marie, LEYRAHOUX Marion (NAAIS), LINOT Emmanuel (La French Machine, Solidanim), LITORRIAGA Rodrigo, LOUNAS Thierry (Capricci), LOUSTAU Stéphanie (Festival de Biarritz Amérique Latine et Collectif des Festivals), LOUVET Camille (LOULA Productions), MABIT Emilie (Xilam), MAESTRO Rafael (Cinépassion en Périgord / CINA), MARACHE Fabrice, MICHAUD-NANCY Constance (DRAC), MKRTCHYAN Aram, MOCYDLARZ Valérie (Les Yeux verts), MONIN Camille (Enfant sauvage productions), MONTEIRO Matéo (Maison Libellus), MOUMEN Sonia, MOURAO-FERREIRA (So-cle Productions), MUNNIER Carla, NEUVIALLE Isabelle (Pyramide production), OBISPO Jérémie (Région NA), OISEL Nicolas, OLIARJ Elsa, ORBEGOZO Itziar (Kanaldude), OTT Marjorie, OTTANO Nathan (Disnosc), PARATTE Agnès (Région NA), PARROTA Guney (comédien), PERRIER Alexandre (KIDAM), PESTKA Exa (Maison des écritures), PILLOSIO Raphaël (Atelier Documentaire, Peña), POCHELU GASTIBELTZA Kati, POLIDOR Jérôme (NAAIS), POUJAUD Olivier, PUGA Anne-Marie, RATEAU Marie (Gironde Tournages), RAYNAUD Julien, REIFFERS Pauline (Fifib), RIDER Julien (NAAIS), RIERE Clément, RIO Raphaëlle, ROTEN Didier, ROUSSEL Anthony, RUBI Amandine (Loops Creative), SAINT-CAST Maximilien, SERCEAU Camille, SERNA Sandrine, SOLANS Camille (FRMJCA), SPAMPINATO Romane (TV7), TARDIF Emilie (Groupe Fiction), TESSIER GENDREAU Cécile, TRAN VAN LIEU Pauline, TREDEZ Joséphine, TRUCHON Xavier (TOKU), TURPEAU Johanna, ULMER Catherine, VASILEIOU Athanasios, VERNIER Lucas, VERPRAT Théo (Bradamante Productions), VITRE MECHAIN Nicole, VOISIN Clara, WIPLIER Camille, WOISSELIN Charles-Edouard (Peña), ZOUNGRANA Zalissa (Zatinbo prod).

QUELQUES CONSTATS PAR GROUPES DE TRAVAIL

Soutenir l'initiative régionale

Qu'est-ce que réaliser, produire, fabriquer des films depuis la région ?

- Les principales spécificités d'agir en région sont liées à la décentralisation
- C'est être loin des centres de discussion, négociation, financement (notamment Paris). Ce sont des coûts de mobilité, un sentiment d'isolement
- Ce sont aussi des opportunités de partenariats et de coopérations territoriales voire transfrontalières
- Des précarités accrues qui touchent les professionnels à tout moment de leur carrière notamment les auteurs et autrices.
- « En région vs. régionale »

Les difficultés

- Trouver les compétences en région : techniciens, techniciennes qualifiées (hors Angoulême pour l'animation), administration, production, difficulté encore plus grande si on couple avec la connaissance d'une langue régionale basque ou occitan : les compétences sont présentes mais plutôt autour de Bordeaux et d'Angoulême.
- Trouver le matériel et les besoins techniques (notamment captation de spectacles vivants).
- Dans certains territoires, absences de structures d'aides ou d'accompagnements : pas de bureau d'accueil des tournages, pas de fonds de soutien.
- Salaires plus bas qu'en région parisienne.
- Les productions extrarégionales ne font pas assez appel aux compétences régionales (pas de décentralisation des castings, etc.).

« Le repli sur soi n'est pas une solution, pousser chacun à tourner chez soi n'est pas la solution ».

Plutôt mieux accompagner que de mettre des quotas : Il faut aider à la formation et à l'accompagnement, pas sur du favoritisme au soutien.

- Le fonctionnement établi en Nouvelle-Aquitaine avec des fonds dits « filière », par nature organisés pour accompagner l'initiative régionale, et le fonds de soutien pour l'accompagnement de projets de toute origine, fait sens.

Soutenir l'attractivité et la fabrication des films

Les échanges soulignent la nécessité de mieux structurer le soutien au secteur, d'améliorer la communication entre les acteurs et les actrices, de développer des politiques spécifiques de soutien à la post-production, et de valoriser les compétences et projets régionaux pour renforcer l'attractivité de la région dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

- Rôle central des aides financières : l'attractivité de la région pour les professionnels repose significativement sur les aides financières disponibles, en particulier pour la post production, soulignant l'importance du soutien économique pour le secteur.
- Importance de la post production locale : des témoignages montrent que la centralisation parisienne perd de son sens face aux compétences régionales, nécessitant des financements ciblés pour développer l'attractivité régionale.
- Nécessité d'une politique de soutien spécifique à la post-production : il est crucial d'avoir un fléchage spécifique des aides pour encourager les productions à opter pour la post production locale.
- Manque de données sur la post production : plusieurs intervenants ont souligné le manque d'informations disponibles sur l'activité de post production en région, ce qui limite la capacité d'analyse et de propositions d'améliorations.
- Besoins en termes de réglementation et de financement : la réglementation et les dispositifs de financement doivent être adaptés pour mieux soutenir la post production et la coproduction internationale en région.
- Promotion des compétences régionales : la mise en valeur des talents et des compétences locales est essentielle pour renforcer l'attractivité de la région.
- Interconnaissance et réseau professionnel : la création de liens entre professionnels locaux est jugée néces-

saire pour consolider le secteur et attirer de nouveaux projets. Faire famille, assumer des projets ensemble (films en région ou formation de jeunes diplômés).

- Importance des résidences d'écriture et de développement : les résidences sont un levier clé pour l'attractivité, permettant d'initier des projets en région.
- Difficulté d'accès aux aides nationales pour les productrices et producteurs décentralisés : les barrières à l'accès au financement national pour les productions régionales doivent être levées pour soutenir la décentralisation.
- Besoins de communication et de rencontres professionnelles : la nécessité d'événements de networking et de communication plus efficace entre les professionnels avec les collectivités est soulignée.
- Valorisation des projets régionaux dans les festivals : promouvoir les projets soutenus par la Région dans les festivals nationaux et internationaux est crucial pour augmenter la visibilité et l'attractivité.
- Rôle des bureaux d'accueil des tournages et des festivals locaux : ils jouent un rôle facilitateur important pour les tournages en région et pour la promotion des métiers du cinéma.
- Innovation et Recherche et Développement : l'importance de l'innovation, notamment grâce à la R&D, est reconnue pour rester compétitif et attrayant.
- Attractivité territoriale vs. attraction territoriale : distinction entre attirer des productions extérieures et maintenir les producteurs, les productrices, les techniciennes et les techniciens en région.

BESOINS EXPRIMES	DISPOSITIFS EXISTANTS NOUVELLE-AQUITAINE
Résidence développement court métrage	Maison des auteurs Angoulême ; Le C.L.O.S. (FIFIB) ; Talent Connexion (4 projets) ; Pitch 1er film FIPADOC...
Résidence ouverte aux auteurs régionaux	Maison des auteurs Angoulême ; Le Chalet Mauriac ; Talent Connexion (4 projets) ; Pitch 1er film FIPADOC....
Aides à la post production	NAFW : 150 K € en 2023 ; aides à la production incluant la post production...
Délégation (pour toute la filière)	Magelis (Mifa avant 2022), délégations professionnelles ALCA (création, production & auteurs), Festival d'Annecy, Festival de Cannes, Berlinale, San Sebastián, Festival du court métrage de Clermont- Ferrand, Sunny Side... + à la carte (Cartoon Forum, Festival de Valence, Fidadoc Agadir) ...

<p>Interconnaissance / networking / mise en réseau</p>	<p>Journées pro & rencontres pro, tous les rendez-vous professionnels organisés en Nouvelle-Aquitaine par les partenaires institutionnels, les organisations professionnelles, les festivals et ALCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charente : toutes les rencontres Magelis (dont RADI RAF, GAME CONF, IMMERSITY, Les AFTER de MAGELIS) • Charente-Maritime : Faites du cinéma • Gironde : organisées par le BAT deux fois par an session de networking et speed dating • Landes : réunion annuelle du BAT pendant le festival de Contis + Formations • Comett : rencontres professionnelles • Dordogne : Pendant le festival de Sarlat, rencontres professionnelles organisées par le BAT + rencontres Ciné Passion • Territoire d'images organisé par l'association Peña • Festival des autrices et auteurs de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine (FAANA) organisé par NAAIS • CINA : tous les événements organisés par CINA à destination des exploitants • Collectif des festivals : toutes les réunions organisées par le collectif • Festivals régionaux : <ul style="list-style-type: none"> • FIPADOC : rencontres professionnelles dont présence et partenariat ALCA • Brive : rencontres dont celles organisées par la Société des réalisatrices et réalisateurs de films (SRF) • Nouvelles Vagues : les rencontres • Sunny side of the doc : stand Région/ALCA • Sœurs Jumelles : rencontres et tables rondes dont partenariat ALCA + RIM • FEMA : rencontres professionnelles • Fiction TV de la Rochelle : rencontres et tables rondes dont rencontres + permanence ALCA • Biarritz Amérique Latine : LAB (dont partenariat ALCA) • FIFIB • Sarlat : rencontres et tables rondes dont partenariat ALCA • COMETT • Cartoon Movie dont partenariat ALCA • Rencontres Documentaire et animation de Marmande (dont partenariat ALCA) • FIBD dont speeddating organisé par l'AGrAf, le SNAC et ALCA • Festivals hors région • Délégations de professionnels <ul style="list-style-type: none"> ✳ Dont temps de rencontre conviviaux pour les délégations de professionnels <ul style="list-style-type: none"> • MIFA (Annecy) • Festival de Cannes • Berlinale (dont rencontres entre professionnels organisées en partenariat avec le Land Hesse et l'Emilie Romagne) • Festival de San Sebastián
<p>Valorisation du territoire et des compétences / support de com / outils</p>	<p>Annuaire, vidéo décors, planning prévisionnel des tournages, stands, documents spécifiques pour festivals (ex: "L'animation en NA" Mifa ou "Coproductio internationale" Berlin, Cannes...) ...Stands à Cannes, Annecy et Production Forum Paris.</p>
<p>Données, analyses</p>	<p>Tableau des films soutenus, panorama des aides Ciclic, étude auteurs documentaire NA Fipadoc, Bilan jours de tournage...</p>
<p>Accompagnement TPE/PME (R&D, innovation, amorçage...)</p>	<p>Aide au recrutement, à l'export, aux investissements, à la transformation numérique de la Direction de la Performance industrielle, Recherche et développement des TPE (aménagement du territoire) ...</p>

Soutenir la diversité de la création et des œuvres

- Quid d'une éventuelle « posture éditoriale » de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA par rapport à l'évolution de l'environnement audiovisuel ?
- Certaines questions sont posées comme des éléments d'une réflexion sujette à la contradiction : doit-on tenir compte des possibilités de diffusion dès la création ? Faut-il soutenir des œuvres commerciales qui répondent aux formats plébiscités par le marché ou au contraire ?
- L'auto-production peut être épuisante, mais elle est non reconnue par les institutions malgré des sélections en festivals pour certains films.
- L'association des producteurs en Nouvelle-Aquitaine (Peña) est attentive à l'adhésion de sociétés professionnelles réparties sur tout le territoire néo-aquitain. Une vingtaine de sociétés adhérentes aujourd'hui. L'introduction de nouvelles structures se fait sur entretien, validée lors de réunions trimestrielles.
- Développer la connaissance/la connexion entre les auteurs et autrices + acteurs et actrices de la filière et les diffuseurs, les programmateurs et programmatrices de salles et chaînes TV.
- Mieux identifier et flécher le parcours d'une œuvre dès le financement ?
- Il y a un manque de cohérence entre les aides de la Région et celles d'ALCA.
- Renforcer les liens entre la création et les dispositifs d'éducation artistique.
- Critères d'éligibilité du fonds de soutien bien identifiés et mettent l'accent sur le lien régional.
- Nouvelles formes d'aides à imaginer pour les projets régionaux hors cadre ou pas mûrs (bourses ?). La post-production semble être la phase de fabrication ultime et la plus fragile d'un projet sous-financé : développer ce genre de soutien en direction de la filière régionale, en complément du dispositif du NAFW.
- Éducation aux images : replacer cette question au centre du système des aides et soutiens (écriture, développement, production, diffusion) pour que l'implication des auteurs et autrices en la matière soit mieux reconnue et valorisée (image, considération professionnelle, rémunération).
- Améliorer la communication sur les ressources disponibles/existantes pour la mise en relation des professionnels, notamment inter-filières.

Situation des auteurs et autrices

- Problème de la détérioration de la situation des auteurs/autrices en région : quelle est la part d'entre eux/elles qui demande des aides ? problème de la précarité des auteurs et autrices (fiction ou animation) devient très préoccupant.
- Il faut accompagner les auteurs et autrices avant d'accompagner les œuvres.
- Piste d'amélioration autour de l'accompagnement préalable des autrices et auteurs régionaux pour augmenter l'opportunité que leurs projets soient auditionnés et retenus : en plus du travail déjà mené par les chargés de mission ALCA en amont des dépôts, comment favoriser la formation/information/communication pour mieux accompagner/renforcer les projets régionaux ?

Diffusion et promotion des œuvres d'initiative régionale (soutenues ou non)

- Distribution des œuvres non soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine et donc non accompagnée par ALCA : avant-premières en région auto organisées, pas de presse, pas de public.
- Réserver plus de temps de projection et d'écrans aux films régionaux, soutenus ou non, dans les festivals néo-aquitains.
- En France en 2022, 913 structures ont distribué des films dont parmi elles, 214 ont sorti au moins un film à l'échelle nationale, mais parmi elles seulement 24 sociétés représentent 97% des recettes totales. Sur presque la moitié des films accompagnés, nous sommes à plus de 10% de la fréquentation France sur les salles de Nouvelle-Aquitaine, principalement sur des documentaires.
- Accroître le rôle des chaînes TV (COM) dans la diffusion des œuvres.
- Développer la promotion et « l'événementialisation » des œuvres (AVP, débat) pour les rendre plus visibles.
- Tendre à une maximisation de la couverture territoriale notamment avec les festivals.
- La conception audiovisuelle souffre toujours de clichés (versus cinéma) : ouvrir un débat plus franc sur la place d'une œuvre (canal de diffusion adapté) et accepter les manières de faire de chacun et chacune.
- Une solution parmi d'autres : les plateformes offrent une exposition plus longue des œuvres.
- Distribution/diffusion : la Région pourrait soutenir une structure régionale dédiée à la diffusion des œuvres régionales.

Soutenir les parcours des auteurs

Contexte de la grande précarité et précarisation des auteurs [Tribune | Pour une continuité de revenus des artistes-auteurs | la SRF | Société des réalisatrices et réalisateurs de films \(la-srf.fr\)](#)

Éléments de définition et de contexte :

- Les parcours de ces auteurs et autrices régionaux sont très diverses
- La précarité des auteurs et autrices est grandissante, c'est un problème crucial. Les auteurs ne sont pas éligibles au régime de l'intermittence et ne perçoivent pas de rémunération en phase de recherche.
- Le CNC exclut les auteurs et les autrices n'ayant pas bénéficié d'une aide au CNC pour la demande d'aide au parcours d'auteur et ne prend pas en compte les aides obetnues dans le cadre de la coopération entre le CNC et les partenaires régionaux.
- Notion d'auteur régional à favoriser.
- Aller au-delà de la notion d'émergence ou d'évolution : prendre en compte la consolidation professionnelle. L'émergence jusqu'à la consolidation d'un parcours.
- Notion de tuilage, de mentorat/tutorat des plus « expérimentés » vers les « moins expérimentés » ou tutorat autour de besoins spécifiques jeunes entre deux professionnels..
- Renforcer l'accompagnement sur la partie administrative du métier.
- Attention aux parcours atypiques et il n'y pas que des parcours standards.
- Besoin d'accompagner une continuité des parcours.

Priorités :

- Arriver à allier accompagnement financier, artistique, juridique et administratif.
- Développer les principes de compagnonnage ?
- Question de la rémunération des auteurs et des autrices lors de la diffusion de l'œuvre.
- Travailler avec les services de formation du Conseil Régional pour accompagner les professionnels à évoluer dans leur métier.
- Définir les modalités de rééquilibrage entre initiative extra régionale et régionale.
- Organisation de rencontres entre les lieux de résidences et les aspirants résidents.
- Notion de la priorité du type d'accompagnement : il existe des organismes de formation, ne faut-il pas se focaliser davantage sur l'artistique ?
- Recentrer les aides à l'écriture sur l'auteur ou l'autrice et permettre que l'aide après réalisation puisse aussi être à destination des auteurs/réalisateurs.

Innovations :

- Inviter des conférenciers en région pour aborder des thèmes comme les nouveaux récits.
- Organiser des consultations entre les auteurs et autrices de Nouvelle-Aquitaine.
- Retravailler la question des modalités de dépôts.
- Idée de développer l'aide à la production légère.

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION / D'UN PARCOURS				
	TEMPS	MOYENS FINANCIERS / RÉMUNÉRATION	RÉSEAU/ VISIBILITE	FORMATION
CRÉATION (de l'écriture à la production)	Aide au concept	L'auteurice travaille avant d'être payé, sans être sûr qu'il sera payé un jour. Temps d'autofinancement des auteurs n'est pas pris en compte.	Rencontres avec les professionnels au fur et à mesure du parcours	Comment trouver le moyen de former les auteurs sur les contrats d'auteurs ?
	Re définir la question de l'auteur car il existe plusieurs types d'auteurices > en animation par exemple il y a 3 types d'auteurices		Comment rencontrer des gens / Comment se fédérer ?	Étude de cas sur les questions contractuelles et dégager des problématiques sur ces études de cas dans le documentaire, fiction, etc ...
	Question du parcours qui passe par pleins d'étapes	L'auteurice doit trouver lui-même sa propre rémunération	Comment pourrait-il y avoir un bureau des auteurs et des autrices ?	
	Tout ce qu'il y a avant l'écriture n'est pas rémunéré	Au temps horaire, l'auteurice est celui/celle qui est le moins rémunéré dans la fabrication d'un film	Organisme comme la SCAM pour aider les auteurices sur les contrats	Formations trop coûteuses, des auteurices abandonnent les formations car trop coûteuses
	On nous encourage à fabriquer des projets hybrides mais on ne sait pas Comment les présenter. Où inscrire le cinéma expérimental ?	Créer une charte producteurices/ auteurices pour éviter les inégalités producteurices/ auteurices	Revaloriser le binôme prod/auteurice	Problème de formation pour les auteurices émergents
	Préciser ce qu'on entend par «nouvelles formes»	La Région pourrait aider les auteurs qui sont en conflits avec les producteurs	Difficulté de rencontrer des producteurices	Il existe beaucoup d'aides méconnues > un/une producteurice peut demander une aide pour un/une auteurice accompagnée
	Temps non rémunérés quand on travaille sur un film qui n'est finalement pas diffusé	Traiter la question des bonnes pratiques entre les producteurices/ auteurices, etc.	Aller dans les festivals pour rencontrer des producteurs > ça ne met pas à l'aise tout le monde	Accompagnement par la Région de non ayant droit est-il possible comme dans d'autres régions ?
	Nécessité de trouver des temps de laboratoire/de recherches	Ce sont les projets qui bénéficient des aides et ce sont les auteurs qui écrivent les projets	Trouver un moyen d'accompagner la rencontre auteur/producteur	
	Problème de rémunération sur les résidences, etc. quand on a 3 semaines de résidence par exemple et qu'on a d'autres projets rémunérateurs	Aides aux auteurs = 1000 euros bruts (pour un auteur ou une autrice qui écrit pendant un an), c'est trop peu	Intérêt aussi de soutenir les autoproductions et de les rendre visible	
		Il n'y pas d'aide pour les auteurices régionaux / auteurices au centre sur les moyens de financement/aides	Une charte/Guide de recommandations par la SRF/SPI sur les relations production/création	
		Attention au formatage des aides, car les auteurices finissent par être formatés à force de présenter son projet pour des aides ...		
		Relations inexistantes entre SRF et SPI sur le mini-mum garanti entre prod/auteur		

FABRICATION	L' auteurice est payé au forfait donc problématique s'il y a du retard ou du temps de travail supplémentaire (ex : le monteur va être payé mais pas l'auteur, si temps supplémentaire sur le montage)			Il y a de plus en plus d'écoles de cinéma et donc de plus en plus de jeunes auteurs ou autrices
	Les auteurices ont plusieurs casquettes car rémunération trop faible sur le temps de fabrication, et donc le temps d'auteurs/de travail d'écriture est faible car beaucoup d'activités annexes			
DIFFUSION	Le temps de la diffusion n'est jamais rémunéré	Temps sur les festivals non rémunérés et certains festivals ne paient pas le transport donc c'est à la charge de l'auteurice		
		Les Festivals devraient rémunérer les auteurices		
ACTIVITES ANNEXES	Commissions de lecture/jury très peu rémunérés	Différents types de rémunérations de ces activités.		
	Le temps de travail est pris à moitié par les activités annexes et n'est pas assez rémunéré	Pour les activités annexes c'est l'auteurice qui prend en charge les cotisations, etc. alors que c'est le producteurice qui le fait quand il y a des contrats production/création		
	Travail administratif prend 3 jours par mois			

LES CHANGEMENTS GÉNÉRAUX ET AMÉLIORATIONS TRANSVERSALE À ENGAGER

Interconnaissance et mise en réseau

- **Besoin de Networking** : il y a un besoin accru d'interconnaissance et de mise en réseau en dehors des festivals et marchés.
- **Rencontres Professionnelles** : organiser des rencontres professionnelles et interprofessionnelles locales et informelles pour favoriser les collaborations, l'échange d'expériences, dans des lieux ressource itinérants permettant des rencontres entre les différents acteurs et actrices de la filière –auteurices, producteurices, techniciens et techniciennes, industries techniques, compositeurices, exploitants et exploitantes, programmeurices de festivals, étudiants et étudiantes...-, sur tout le territoire, notamment dans les départements non-signataires de la convention de coopération, parfois en dématérialisé, et en dehors des grands événements régionaux, nationaux ou internationaux où les enjeux se placent ailleurs.
- **Événements dématérialisés** : développer des événements en ligne pour inclure les professionnels éloignés géographiquement.
- **Renforcement de la communication** : renforcer la communication autour des événements existants, notamment auprès des jeunes et des écoles.

- Favoriser les échanges professionnels de proximité sur le territoire, sous la forme de Bureau d'Accueil des Projets (BAP). Faciliter ainsi les enjeux, les retours entre pairs sur des projets, mais aussi des rencontres entre professionnels pour des collaborations.
- Renforcer les échanges au sein de la filière : création et renforcement des événements et rencontres entre régionaux.
- Créer un événement de rencontres des professionnels régionaux en invitant des professionnels extra-régionaux dont des auteurs et autrices.
- Renforcer la connaissance et l'interconnaissance : annuaires des professionnels, annuaire des auteurs et des autrices, liste de tous les lieux possibles de diffusion outre les salles exploitées (repris par Tribune des auteurs/NAAIS).

Proposition
Tribune des auteurs/NAAIS :
définir le contenu des journées professionnelles en concertation avec tous les professionnels concernés

Proposition

Tribune des auteurs/NAAIS :
Organiser deux rendez-vous interprofessionnels dans l'année en s'appuyant sur le FAANA ou Territoires d'images (selon un principe de biennale pour ces dernières manifestations) et un festival en région différent chaque année.

- Favoriser ou renforcer les collaborations, les liens professionnels.
- Soutenir « Les initiatives favorables aux collaborations intrarégionales », elles doivent être identifiées et déclinées sur le territoire afin de créer de nouvelles opportunités. »
- Créer des liens et des collaborations pour constituer des équipes « projet » (auteurice, producteurice, technicien/technicienne, post production...) attirer aussi des producteurices extra-régionaux pour qu'ils voient qu'une dynamique existe (cf les enjeux de lien entre tournage / post production etc.).
- Renforcer les liens entre les actrices et acteurs locaux favoriser leur visibilité : auteurs, producteurs, entreprises techniques, professionnels de la diffusion, distribution (commerciale et non commerciale), exploitation, médiateurs cinéma y compris les relais presse locaux.
- Animer les communautés de professionnels : la création de supports de communication comme le calendrier prévisionnel des tournages, les vidéos décors, les réseaux sociaux, toutes les documentations qui sont distribuées sur les événements, étude de cas en ligne (monteurs & associés).
- Quelques exemples de rencontres à favoriser :
 - Faire le lien avec les organismes de formation
 - Organiser l'interconnaissance entre les auteurs et autrices et les chaînes du com tv
 - Espace de rencontres pour les auteurs et autrices uniquement à différents stades de leur carrière
 - Rencontres entre les auteurices/réalisateurices et le réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
 - Rencontre entre les auteurices/réalisateurices et les exploitants de cinéma, les médiateurs et médiatrices
 - Organiser des rencontres entre agent artistique et auteurs et autrices régionaux/les

Analyse, observation, veille

Nécessité de bilans et de chiffres (voir proposition)

- Créer un poste dédié au sein de l'agence ou au moins un poste pour une étude sur l'initiative régionale dans les fonds de soutien.
- Identifier des indicateurs et les renseigner chaque année.
- Mieux analyser l'initiative régionale : pour chacune des aides et dispositifs, même dans les catalogues, identifier et évaluer pour les dépôts et les soutiens les projets avec producteurice régional, auteurice régional ou les deux ([proposition reprise par la Peña et par NAAIS/Tribune des auteurs](#)).
- Mieux communiquer sur les budgets totaux alloués par les signataires de la convention de coopération aux aides de soutien à l'écriture, au développement et à la production ([proposition reprise par la Peña](#)).
- Étudier et mieux connaître les autrices et auteurs régionaux : situation, typologie, nombre etc., ([repris par Tribune des Auteurs/NAAIS](#)).
- Besoin d'indicateurs sur la présence d'auteurices résidents régionaux dans les résidences régionales (Chalet Mauriac, maison des auteurs Angoulême).
- Besoins d'analyse sur les parts de budget des résidences dédiées aux bourses des auteurs (cf article dédié convention de coopération cinéma et audiovisuel) ([repris par Tribune des auteurs et NAAIS](#)).
- Obtenir des données précises sur l'emploi des techniciens et techniciennes pour mieux évaluer et ajuster les dispositifs d'aide.
- Avoir davantage d'information sur les dépenses en post production : aujourd'hui nous n'avons que des chiffres de tournage (idem chiffres CNC sur le crédit d'impôt) le besoin d'un suivi sur les dépenses de la post production au même titre que ce qu'on fait sur le tournage – Quelles sont les retombées en post production des aides à la production ?
- Besoin d'un panorama pour étudier également le marché existant.
- Dans les évaluations, au-delà de l'artistique, considérer l'impact pour la structuration de la filière.

Veille et prospective

Conférenciers et nouveaux récits : Inviter des conférenciers en région pour aborder des thématiques contemporaines telles que les nouveaux récits, l'écologie et autres sujets d'actualité.

Communication et visibilité

Communication sur les spécificités et les professionnels régionaux

- Promouvoir davantage les compétences régionales : notamment sur les festivals régionaux soutenus par la Région -> réciprocité), valoriser les compétences des films soutenus en compétition dans les festivals de catégorie 1, délégation post production/auteurices, Stand ombrelle : mettre en valeur toute la filière lors des marchés et festivals majeurs pour communiquer sur le fait que toutes les étapes de fabrication sont possibles en région (ne pas juste parler des œuvres mais des structures).
- Communiquer davantage sur les personnes qui ont participé à la fabrication d'une œuvre.
- Soutenir les associations de professionnels pour qu'elles aient davantage de moyen pour communiquer.
- Faire connaître l'accès à l'auditorium d'ALCA pour organiser des projections de travail ou à destination équipes : l'outil est trop peu connu.
- Création d'un label « production régionale » (« pour les sociétés comme pour les œuvres »).
- Améliorer la communication sur les ressources disponibles/existantes pour la mise en relation des professionnels, notamment inter-filières.
- Informer davantage sur les tournages qui arrivent sur le territoire.

Communication sur les œuvres

- Renforcer l'accompagnement des œuvres d'initiative régionale soutenues (presse, communication, diffusion).
- Promouvoir les œuvres soutenues : dans la presse, via des outils numériques et des réseaux sociaux etc.
- Promouvoir les œuvres qui ne sont pas soutenues par la Région mais qui sont produites ou écrites dans la région, valoriser les œuvres d'initiative régionale qu'elles soient soutenues ou non.

Communication sur les dispositifs d'accompagnement

- Promouvoir, expliquer, développer et qualifier un récit de politique publique.
- Accroître la visibilité des dispositifs existants, et faire en sorte que leur fonctionnement soit connu de tous. Par exemple, les délégations en festivals, le fonctionnement du fonds de soutien ou faire en sorte que tous les professionnels régionaux, techniciens comme comédiens aient connaissance des opportunités de travail en Région. Un outil permettant les interconnexions et facilitant l'identification des nouveaux arrivants serait bénéfique.
- Améliorer la communication sur les aides : renforcer la communication autour des dispositifs d'aide pour augmenter leur visibilité et leur compréhension par les auteurs et les autrices.
- Mettre en valeur la continuité des accompagnements et leur articulation : de l'écriture à la post production (exemple projet d'Orkhan Aghazadeh).
- Renforcer les enjeux de communication sur les accompagnements existants : rendre les actions de l'agence et le continuum des aides (du côté des directions du développement économique ou de la culture) plus visibles/lisibles. Pour combler les soucis de ciblage de l'information, les associations régionales ont un rôle essentiel - ce qui nécessite de pouvoir financer des postes au sein des organisations professionnelles (qui peuvent être mutualisés) - déficit d'interprofession du côté des métiers techniques. Il existe également des enjeux de communication du côté des données statistiques, de l'observatoire de la filière, pour avoir des données objectivées et représentatives.
- Avoir des permanences du bureau des auteurs et du fonds de soutien sur tout le territoire ("maison des auteurs") pour rendre les outils existants plus vivants. Connaître les soutiens possibles, rencontrer les personnes référentes, permet de se sentir autorisé.

FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS

Dispositions transversales pour l'évolution ou l'amélioration des fonds sélectifs

Stratégies et efficacité des aides

- Améliorer la cohérence et l'articulation entre les différentes aides : fonds filière et fonds de soutien (repris par la Pena et Tribune des auteurs/NAAIS).
- La dissociation des fonds départementaux des dispositifs « filière » est à questionner. Est-ce que les départements pourraient abonder également des projets soutenus dans le cadre du Fonds FILM ou de l'Aide au programme par exemple ? (repris NAAIS/Tribune des auteurs).

Soutien à l'initiative régionale

- Plafonner le montant total des aides attribuables pour les sociétés extrarégionales, par genre et par exercice budgétaire annuel.
- Renforcer l'accompagnement déjà très présent en amont des dépôts : accompagnement pour l'initiative régionale.

Soutien aux auteurs et aux autrices

- Renforcer les aides directes aux auteurs et autrices
- Conditionner les aides au développement à la part qui revient à l'auteur ou l'autrice.

Diversité des œuvres

- Reconnaître les films autoproduits, accompagner les œuvres produites autrement. Flécher des soutiens sur des autoproductions ou des productions associatives avec une politique volontariste d'aller chercher et soutenir ce type de projets ? Dispositif type Le GREC.
- Favoriser la diversité linguistique et culturelle, faire de la langue régionale un critère à part entière.
- Importance de la diversité des œuvres : penser les critères de sélection des aides pour encourager une plus grande diversité de projets, notamment ceux définis comme expérimentaux ou de niche.

Instruction des dossiers

- Instaurer un rendez-vous obligatoire en amont des dépôts : partage réciproque d'information avec pour but d'une part de filtrer les demandes et d'autre part de renforcer les projets, notamment leur implantation sur le territoire pour les projets extrarégionaux (repris par la Peña et NAAIS/Tribune des auteurs).
- Aider moins de projets mais avec des montants plus importants : trouver un équilibre entre nouveaux projets, projets créatifs & artistiques, projets à forte visibilité et/ou rentabilité ou projet permettant de faire perdurer des studios (nouvelles saisons d'un projet existant par exemple).

Structuration d'une filière

- Conditionner les aides à l'accueil de stagiaires.
- Conditionner ou bonifier les aides en fonction du type d'emploi proposé : chef de poste (repris par la Peña), nombre de femmes...
- Équilibre entre dépenses et emploi : trouver un équilibre entre les dépenses liées à l'accueil logistique des tournages (hôtellerie, restauration) et l'emploi régional (techniciens, intermittents).
- Vérification des tarifs pratiqués : instaurer une vérification des tarifs pratiqués par les productions pour s'assurer du respect des conventions et des salaires justes.
- Critères de soutien économique : intégrer des critères économiques d'emploi dans les évaluations des aides pour soutenir le développement économique des entreprises régionales.
- Publication des rendus de comptes : importance de publier les rendus de comptes des productions aidées pour améliorer la transparence et faciliter les bilans.
- Mieux identifier le parcours d'une œuvre dès le financement.
- Instaurer un pourcentage constant dédié obligatoirement à la post production.

Réflexions pour réformer les critères de l'initiative régionale

Besoin d'une définition claire de la création régionale, notamment de la production : établir des critères précis pour définir les sociétés de production régionales (siège social, la résidence principale du dirigeant et la proportion de salariés résidents....).

« Vivre et travailler en région, c'est œuvrer pour la décentralisation, pour l'économie et pour la valorisation de son territoire »

- Supprimer le critère permettant aux autres ou auteurs non-régionaux, ayant bénéficié d'un soutien régional sur un projet durant les 5 années précédentes, d'être éligible.
- Renforcer les critères d'éligibilité autour de l'initiative régionale : redéfinir l'initiative régionale, part de dépenses en région, distinguer la dépense régionale de l'initiative régionale, mais les lier à l'emploi en région.

Contribution Peña :

Simplification, voire fusion, de certains des 5 critères actuels d'éligibilité : auteur/autrice régionale, producteur/productrice régionale, tournage régional, dépenses régionales, sujet régional.

Personnes physiques - pièces à demander

- Dernier avis d'impôts sur le revenu
- Exemple de formulation : « Être résident(e)s permanent(e)s légaux/légales de la région Nouvelle-Aquitaine, et vivre et travailler principalement en Nouvelle-Aquitaine. » Avec la précision suivante : « Les candidats qui représentent faussement leur résidence primaire dans la demande et/ou en correspondance écrite ou orale avec ALCA ne seront pas considérés pour la sélection des aides et leurs aides peuvent être révoquées. »

Personnes morales - pièces à demander

au-delà du siège social, avoir un bureau d'activité, ou un dirigeant ou associé producteur ou salariés permanents.

AUJOURD'HUI	PROPOSITION 4 CRITÈRES SUR 4 OU 3 CRITÈRES SUR 4
Établissement stable Code APE : 5911A et 5911C	Siège social en Nouvelle-Aquitaine
Pièces justificatives demandées : Kbis	Pièces justificatives demandées : Kbis
	Disposer d'un bureau d'activité en Nouvelle Aquitaine
	Pièces justificatives demandées : bail de location et quittances loyer ou acte de propriété
	Avoir un dirigeant de la structure / gérant ou cogérant / associé producteur / président dont la résidence principale est en Nouvelle-Aquitaine
	Pièces justificatives demandées : avis d'imposition sur le revenu de la personne concernée
	Dans le cas où la société a des salariés, avoir au moins la moitié de ses employés permanents ayant leur résidence principale en Nouvelle-Aquitaine
	Pièces justificatives demandées : <ul style="list-style-type: none"> • copie des déclarations annuelles Afdas, • bulletin de salaire des permanents concernés, • attestation sur l'honneur indiquant : le montant annuel de la masse salariale des permanents, la proportion de la masse salariale en région par rapport au total des emplois permanents, contre-signée par l'expert-comptable de la société.
	Piste d'un critère d'impact économique en région : dépenses engagées...

Freins et limites de ces nouveaux critères

- Siège social : formalités administrative facile à obtenir
- Bureau d'activité en région : ce critère questionne notamment au regard de certaines manières de travailler comme le télétravail. Ce critère demande des investissements et des moyens, certains producteurs ou productrices préfèrent embaucher que dépenser de l'argent dans un loyer – à mettre en lien avec une aide pour l'activité des entreprises.
- Résidence du dirigeant ou de la dirigeante : comment mettre ce critère en rapport avec la réalité de la centralisation du secteur du cinéma et la nécessité d'être en déplacement entre Paris et la Nouvelle-Aquitaine pour réussir à en vivre. Sur la présence de la représentante ou du représentant légal en audition, pourquoi exiger qu'il soit producteurice délégué/e ? Pourquoi ne pas s'appuyer potentiellement sur des salariés producteurs associés ou producteurs exécutifs ?

Appel à projet innovation long métrage (Fonds FILM)

Proposition Tribune des auteurs/NAAIS :
Créer des comités supplémentaires

Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel

- Éditorialiser les fonds, définir une ligne éditoriale pour chaque comité : quel type de projets sont attendus et soutenus par le comité, pour éviter de préparer des dossiers qui n'ont aucune chance de soutien. Adapter la constitution des comités afin que des personnes au fait des spécificités régionales évaluent les projets en connaissance de cause (exemple sujets territoriaux : langues régionales) ([repris par la Peña](#)).
- Faire évoluer les règlements d'intervention en prenant en compte les spécificités de chaque type de projet et établir des objectifs spécifiques de soutien pour chaque genre en portant une attention particulière au renforcement de l'aide aux projets d'initiative régionale.
- Critères d'éligibilité du fonds de soutien : mettre l'accent sur le lien régional et l'initiative régionale ([repris par la Peña](#)), rééquilibrer, le rapport entre initiative régionale et soutien extraterritorial. Maintien du critère artistique, mais meilleure prise en compte des critères de régionalité ([repris par Tribune des auteurs / NAAIS](#)).
- À budget constant il est important aussi de mieux répartir les crédits alloués au Cinéma et à l'audiovisuel.
- Permettre aux départements de gagner en autonomie. Aujourd'hui les départements sont contraints par les choix du comité, et notamment la barrière du passage en audition. Ceci empêche le soutien à des projets d'initiative départementale ou à des projets à fort impact pour le département, ce qui peut amener à des situations où certains départements ne peuvent parfois pas consommer leur enveloppe, faute de projets passés en audition, et même à des projets perdus pour le territoire faute de soutien.
- Favoriser les projets d'initiative régionale dans les soutiens de court métrage de fiction ([repris par la Peña et Tribune des auteurs/NAAIS](#)), dans les soutiens à la production d'œuvre documentaire audiovisuelle ([repris par Tribune des auteurs/NAAIS](#)).
- Prendre en compte la fragilité des jeunes sociétés implantées en Région avant de renforcer les critères d'accès des entreprises aux fonds régionaux. Les jeunes sociétés travaillent souvent avec de jeunes auteurs, leur fermer la porte reviendrait à fermer également la porte à ces auteurs. Vigilance à ne pas aller à l'encontre de la volonté affichée d'accompagner l'émergence.).
- Mieux traiter les documentaires historiques ou scientifiques d'envergure actuellement difficiles à produire, qui ont un réel impact économique sur le territoire.
- Améliorer l'accompagnement préalable des auteurs régionaux pour augmenter l'opportunité que leurs projets soient auditionnés et retenus : en plus du travail déjà mené par les chargés de mission ALCA en amont des dépôts, favoriser la formation/information/communication pour mieux accompagner/renforcer les projets régionaux.

Contribution Peña :

- Redéployer les aides pour mieux soutenir l'initiative régionale, en particulier les soutiens à :
- Les aides à l'écriture et au développement
- Les aides à la post-production
- Les aides au documentaire (audiovisuel et cinéma)
- Le pourcentage de l'initiative régionale dans le court-métrage
- Création d'une aide à la distribution de films d'initiative régionale

- Fonds de soutien : avoir plus de souplesse sur le critère «le tournage ne doit pas avoir commencé» pourrait-il favoriser la créativité ? Comment coproduire à l'international si l'obtention de l'aide départementale nécessite que le tournage se fasse sur le territoire et n'abonde pas sur un travail de post production seul ? Sur le documentaire, continuer de pouvoir demander une aide à l'écriture même si on a commencé à tourner.
- Créer un soutien spécifique à la coproduction internationale ([repris par la Peña](#)).
- Créer un comité 1^{ers} films auteur et autrice / producteur et productrice de la région ([repris par La Tribune des auteurs / NAAIS](#)).
- Faire un comité pour l'initiative régionale et un comité pour les extrarégionaux.
- Faire plusieurs webinaires à destination des déposants chaque année avant chaque dépôt du fonds de soutien ([repris par La Tribune des auteurs / NAAIS](#)).
- Créer une aide au développement pour le court métrage d'animation.

Les aides à l'écriture

- Harmoniser les dossiers demandés pour les aides à l'écriture : le temps d'écriture devient du temps de formatage d'écriture.
- Rôle des producteurs ou des productrices dans le processus de demande d'aide : lorsque c'est en binôme avec la production, s'assurer de la répartition des montants entre productrice et autrice, pour être certain que l'auteur ou l'autrice reçoit la majeure partie de l'aide à l'écriture.
- Flexibilité et accessibilité des aides : adapter les dispositifs d'aide pour les rendre plus flexibles et accessibles à différents stades de développement des projets.
- Vérifier le régime des aides versées aux autrices directement (en Île-de-France : paiement des cotisations), elle doit être versée en 1 fois.
- Verser les aides aux autrices directement (actuellement si cession de droit signé -> versé à la société de production).
- Faire la différence dans l'expertise des dossiers entre une demande d'aide à l'écriture déposée par un auteur ou une autrice seule et par un producteur ou une productrice.

Modalités d'instruction des dossiers du fonds de soutien

- Lister et rendre transparent les critères d'évaluation des projets.
- Le critère artistique est le premier de tous les critères, c'est un critère majeur dans la décision de soutien. Aujourd'hui les autres critères sont :
 - premier film,
 - impact territorial (dépenses et initiatives régionales),
 - répartition territoriale
- Envisager la mise en place d'un Numerus Clausus. Sur ce point les avis sont partagés, cela réduirait de fait la concurrence, mais les effets de bord sont d'autant plus forts : « premier arrivés premier servis ».
- Questionner le mode de sélection actuel de projets soutenus. Le système français encourage un conformisme via les dossiers de production, cela contraint les auteurs et laisse peu de place à des projets expérimentaux par exemple. Une réflexion sur le type de document et de présentation exigés, des formes plus libres pour des envies de cinéma plus libres seraient intéressantes.
- Questions des responsabilités sociales et sociétales dans les choix de soutien :
 - Quelle attention aux conditions sociales des auteurs et des techniciens (respect des référentiels et minima sociaux, niveau de rémunération, paiement des heures supplémentaires, etc.) ?
- Dans les rendus de compte, nécessité d'un contrôle accru du respect des engagements des sociétés de production vis-à-vis des dépenses annoncées dans leurs devis prévisionnels
- Pour les possibilités de se représenter (PSR) attribuées à des projets d'autrices ou productrices régionaux, passage en audition obligatoire lors de la représentation.
- Instaurer une bonification si plus de 2 des 4 critères suivants sont réunis : autrice, productrice, tournage, dépenses significatives (montant ou total à définir) ; au chiffrage, bonifier les projets régionaux cumulant (au moins ou plus de 2 critères).
- Passer automatiquement en plénière les projets soutenus par des chaînes de TV nationales.

Contribution Peña :

- Clarifier l'articulation entre l'éditorialisation des aides et des attendus en termes de retours économiques pour la Région et pour les Départements
- Harmoniser les champs d'action, les étapes, les types de projets soutenus par les Départements pour un meilleur équilibre entre les territoires, la Région et les professionnels
- Envisager une refonte du système de classement de projets

Comités d'experts et d'expertes

- Revoir la constitution des comités d'experts et d'expertes : créer une instance de validation intégrant les organisations professionnelles.
- Intégrer des professionnels régionaux parmi les lecteurices, expertes et experts : avoir des observateurices régionaux dans les commissions d'experts et d'expertes : **proposition contestée**. Débats sur l'intérêt ou non d'avoir des observatrices et observateurs régionaux lors des auditions. Présence régionale dans les commissions du fonds de soutien ou des fonds filières : augmenter la présence de professionnels régionaux hors Île-de-France dans les commissions d'évaluation des projets pour une meilleure prise en compte des dynamiques régionales. Faire appel à davantage de professionnels originaires et travaillant dans d'autres régions et moins de parisiens ou de personnes installées en Île-de-France. Favoriser des experts d'autres régions plutôt que des parisiens.
- Comités d'experts : rôle, place, composition (diversité des participants), rôle de l'instruction d'ALCA pour mettre en lumière les projets d'initiative régionale (par l'auteur/autrice et/ou producteur/productrice).

Nouvelle-Aquitaine Film Workout (aide à la post production / NAFW)

Le NAFW est perçu comme un outil efficace mais dont les modalités doivent être revues.

Révision du Dispositif NAFW : revoir le dispositif NAFW pour mieux répondre aux besoins des professionnels régionaux de la post production (critères, fréquence, expertise).

- Remettre la post-production en région au cœur du dispositif du NAFW. Renforcer l'exigence de dépense sur le territoire, en sélectionnant des projets qui ont un réel besoin de post-production et exiger que les dépenses soient concentrées sur cette partie des travaux du projet. Exclure toute dépense de production en précisant les dépenses éligibles et en contrôlant plus fortement les rendus de compte.
- Renforcer l'aide après réalisation (périmètre possible : projets d'initiative régionale, produits ou autoproduits). Moduler en fonction du format de l'œuvre : films déjà aidés en phase amont à la post production et les films autoproduits. Revoir le plafond d'aides.
 - Au moins 2 sessions par an : revoir sa temporalité pour qu'elle corresponde à la réalité des productions.
 - Revisiter le choix d'une délégation du dispositif à un festival régional : cela ne semble pas légitime ou pertinent
 - Intégrer des techniciens et des techniciennes de la post production dans le jury décisionnel hors Nouvelle-Aquitaine, couvrir tous les genres et esthétiques.
 - Objectiver et redéfinir les critères : avec des professionnels de la post production qui peuvent aider à leur définition.
 - Ouvrir à l'autoproduction et aux productions plus « marginales »
 - Ouvrir aux associations
 - Aide qui pourrait aussi parfois être versée directement aux sociétés de post production.
- NAFW : exiger des garanties pour un réel engagement des bénéficiaires à engager les dépenses prévues chez les prestataires régionaux ? Garantir une meilleure prise en compte de l'initiative régionale dans la sélection des projets soutenus via ce dispositif, s'assurer que les montants attribués soutiennent bien les structures régionales et l'emploi de techniciennes et techniciens régionaux. Favoriser l'initiative régionale dans les projets soutenus (**repris par NAAIS/Tribune des auteurs**).
- NAFW ne doit pas servir à financer de la production ou des salaires de techniciens hors Nouvelle-Aquitaine. Certains producteurices utilisent l'aide pour payer la production, les garanties ne sont pas suffisantes que l'aide est utilisée sur la post production – parfois l'aide est un soutien pour des projets qui n'en ont pas besoin (quels sont les critères ?).

Contrat d'objectifs et moyens avec les télévisions locales (COM TV)

- Faire évoluer le COM TV : exemple KUB breton
- COM TV : comment évaluer son efficacité dans le soutien à l'initiative régionale ? Engagements financiers,

Proposition Tribune des auteurs/NAAIS :

- Renforcer les conventions d'écriture et de développement en documentaire
- Créer un élan du côté de la fiction
- Absence de droits de diffusion générés
- Donner les moyens aux chaînes d'acheter des programmes de création issue de l'initiative régionale

accroître le rôle des chaînes du COM TV dans la diffusion des œuvres soutenues.

- Les diffuseurs ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche éditoriale et pour le travail de soutien à la création : arrivée de concurrences privées (sur quoi, comment, quel objectif d'accompagnement).
- Investissement inégal des diffuseurs dans la création et la production régionale. (exemple France 3 Nouvelle-Aquitaine).

Aide aux auteurs pour le projet d'après

Reconnaissance de l'importance de l'aide au projet d'après comme un soutien crucial en amont du processus créatif, une aide à la pré-écriture, au concept. Seule aide dédiée et dévolue aux auteurs et autrices.

Revoir les modalités de l'aide au projet d'après :

- Assumer la notion d'aide au concept, accompagnement sur une durée déterminée : aide à aboutir à une version présentée à fonds d'aide. Avant l'écriture, en valorisant les démarches expérimentales (aides plus en amont) Voir l'aide à la direction artistique en Belgique – aide au concept métropole de Strasbourg.
- Passer à plusieurs appels à projets par an au moins 2 sessions, en limitant à 1 dépôt par an par autrice ([repris par la Tribune des auteurs et NAAIS](#)).
- Montants des aides insuffisants : les montants actuels sont jugés trop faibles pour permettre un développement efficace des projets. La Tribune des auteurs et NAAIS propose une aide forfaitaire de 6 000 €.
- Permettre le cumul des aides comme par exemple : aides de la SCAM, aides à l'écriture et aide au projet d'après (sans diminuer les montants en cas de cumul). L'aide au projet d'après intervient plus en amont que

Contribution Tribune des auteurs/NAAIS :

- Remettre en question le critère de n'être éligible qu'une fois que le projet précédemment soutenu est terminé.
- Considérer comme un élément d'appréciation la participation des auteurs et autrices à des actions d'éducation à l'image en vue d'une première réalisation indépendamment des sélections en festivals et/ou diffusion à la télévision
- Affirmer dans les objectifs de l'aide, la démarche de recherche, de direction artistique des projets
- Renommer l'aide en aide au concept et à la direction artistique

l'aide à l'écriture, elles devraient donc être complémentaires.

- Réfléchir à des pondérations avec de l'éducation à l'image (exemple en Île-de-France : 6000€ sans EAI, 10000€ avec).
- Revoir les critères pour mieux prendre en compte le parcours global de l'auteur ou de l'autrice et non juste le dernier film réalisé (enlever la date limite du projet précédent).
- Pour assurer la continuité, un expert ou une experte pourrait être à la fois dans le comité pour le projet d'après et dans celui du fonds FILM.
- Préciser le critère « festival significatif ».

Aide au programme éditorial des entreprises de production cinématographique et audiovisuelle

L'aide au programme a permis la structuration de sociétés de production en région. Mais les changements opérés dernièrement ne permettent plus cette structuration.

- Résoudre les problématiques rencontrées par les sociétés de production régionales face à la refonte de l'Aide au programme en 2023 : l'obligation de déposer un minimum de 3 projets par an est une difficulté supplémentaire pour des sociétés n'ayant pas un tel volume d'activité
- Passage à 2 sessions de dépôt par an serait également une bonne chose.
- Besoin de retrouver une aide aux entreprises, à l'activité de l'entreprise (crédits de fonctionnement) ; (structuration de l'entreprise, mobilité, promotion des films ([repris par la Peña et par Tribune des auteurs/NAAIS](#)).
- Besoin d'aide à l'amorçage de structures locales sans apport de holding ou autre (3 premières années) exemple studio Toku.

Contribution Peña :

- La nature structurante de cette aide aux entreprises a été démontrée à de nombreuses reprises – nous attirons notamment l'attention sur les soutiens concernant la valorisation de nos catalogues de films.
- Sa disparition sur le long terme pourrait considérablement fragiliser les entreprises de production de notre territoire. Nous espérons qu'une décision politique forte pourra remobiliser les crédits de fonctionnement nécessaires au retour à l'aide au programme d'entreprise.

- Dans l'aide au programme, accepter que les projets aient eu des aides entre dépôt et commission (pour éviter de bloquer les financements des films et séries pendant des mois,) se concentrer sur le dynamisme économique des structures et revoir le calendrier (dépôt début février pour réponse mi-juin).
- Bonifier les aides lorsqu'il y a plusieurs professionnels régionaux impliqués notamment dans la création. (repris par NAAIS et la Tribune des auteurs).

Dispositifs de soutien et d'accompagnement des auteurs et des autrices

Définition du parcours d'auteur : travailler à une définition plus inclusive et caractérisée du parcours d'auteur et d'autrice, allant au-delà des critères du CNC, pour inclure les auteures régionales, leur spécificité, et les parcours atypiques. Il n'y a pas un parcours d'auteurs, mais des parcours. Un parcours est une trajectoire qui naît à différents endroits et se décline par l'œuvre et la stratégie, les deux sont à prendre en compte. Un parcours est aussi, mais pas uniquement, une série de validations successives.

Diversité des parcours : prendre en compte la diversité des parcours des auteurs, en particulier ceux des femmes et des auteurs aux parcours atypiques.

Soutien spécifique aux auteurs régionaux : renforcer les politiques territoriales pour soutenir spécifiquement les auteurs régionaux, en tenant compte de leur isolement (ex: soutien à la mobilité, mobilité intra-régionale).

Proposition Tribune des auteurs/NAAIS :

- « Il nous paraît nécessaire que la politique publique territoriale privilégie une volonté de couveuse sur un cycle de 3 à 5 ans afin de repérer et voir émerger les talents, accompagner les potentiels et consolider les trajectoires. »
- Mise en place d'un plan Auteurs et Autrices de Nouvelle-Aquitaine.
 - Faire évoluer les aides financières existantes.
 - Créer de nouveaux dispositifs :
 - Bourse post études
 - Aide à la consolidation des parcours d'auteurs et autrices de Nouvelle-Aquitaine
 - Aide à la création sonore
 - Accompagnement des auteurs et autrices hors soutien financier

Aides à l'écriture

- Transparence et communication : améliorer la communication sur les aides existantes et assurer la transparence des critères d'éligibilité et des processus de sélection.
- Remettre les auteurs/autrices au cœur des aides à l'écriture : comment vérifier ce qui est vraiment versé aux auteurs ? Attribuer directement et uniquement les aides à l'écriture aux auteurs et autrices.
- Réévaluation des processus de demande : simplifier et adapter les processus de demande des aides pour mieux répondre aux besoins réels des auteurs, notamment en tenant compte des différentes étapes de création et de la réalité de leurs situations sociales.
- Compositions des dossiers de demande d'aide : être vigilant sur la composition et les attendus des dossiers déposés pour une demande d'aide afin d'encourager la diversité des esthétiques et des approches narratives, pour éviter une standardisation des projets. Réfléchir sur la forme des dossiers ensemble, institution/auteurs et autrices, c'est ce qui les lie.
- Décliner le soutien aux projets en écriture, pour l'ouvrir aux séries, fiction comme documentaire, dont la place est croissante dans le paysage audiovisuel. Prendre également en compte la spécificité des séries et prévoir un accompagnement sur le long terme pour ce type de projet.

Aide au parcours d'auteur et autrices

- Mettre en place une aide au parcours d'auteur et d'autrice qui prend en compte la mobilité, la stratégie, etc.
- Créer une aide pour soutenir le parcours des auteurs et des autrices sans lien spécifique avec un projet d'œuvre.

Accompagnement individuel et transversal (juridique, administratif, artistique)

- Consultations individuelles : valoriser et potentiellement étendre les consultations

Proposition Tribune des auteurs et NAAIS

- Créée une aide à la consolidation des parcours des auteurs et autrices en Nouvelle-Aquitaine :
 - Destinée aux auteurs installés depuis au moins 3 ans sur le territoire
 - En aval ou en amont de la réalisation d'un projet : sur la base d'une démarche artistique audacieuse et originale pour expérimenter
 - Sur la base forfaitaire de 15 000 €
 - L'aide sollicitée au maximum deux fois par l'auteur/autrice après la réalisation de son premier ou deuxième long métrage (fiction, documentaire et animation) et/ou la diffusion de son premier ou deuxième Grand Format Audiovisuel.

individuelles pour offrir un soutien personnalisé aux auteurs dans le développement de leurs projets (repris par Tribune des auteurs/NAAIS : + privilégier le recours aux professionnels régionaux expérimentés).

- Accompagnements structurants : importance des résidences, ateliers et mentorats pour soutenir les auteurices dans le développement de leurs compétences et projets. Proposer des aides de type : accompagnement avec consultation.
- Accompagner l'information et la compréhension des auteurs et des autrices pour qu'ils et elles comprennent le système et pensent que ce système s'adresse à eux et elles.
- Accompagner un parcours : proposer des accompagnements sur de la stratégie, en dehors des temps de création et production (études de cas).
- Accompagnement administratif et juridique : intégrer un accompagnement administratif et juridique dans les accompagnements destinés aux auteurs et aux autrices.
- Proposer des accompagnements non sélectifs.

Délégations et mobilité

- Délégation : à communiquer à toutes les autrices et tous les auteurs néo-aquitains directement, et pas seulement via le bouche-à-oreille. Au-delà du soutien financier, organiser des rencontres formelles sur place lors de l'événement (accompagnement à la carte). À ouvrir aux industries techniques (Paris Production Forum).
- Améliorer la visibilité et faire connaître l'accompagnement en délégations.
- Mobilité et rencontres : faciliter la mobilité des auteurices en dehors des délégations pour participer à des festivals, des formations et des résidences, notamment via des aides spécifiques à la mobilité intra-régionale et extra-régionale (repris par la Tribune des auteurs / NAAIS).

Visibilité et valorisation

- Diffusion et reconnaissance des lauréats ou des lauréates des aides : publier les listes de lauréats et des lauréates pour faciliter leur mise en réseau avec des producteurices et autres professionnels.
- Rendre visible le parcours des auteurs et autrices : annuaire des auteurs et autrices.

Mentorat / Compagnonnage

- Créer un dispositif de mentorat entre des auteurices aguerris et des auteurices moins expérimentés.
- Dispositif type NOKA (Pays basque sud) très sélectif réserver à des auteurices avec un mentorat : renforcer le projet dès l'écriture en l'accompagnant jusqu'à la production.
- Consultations et compagnonnage : Développer des consultations sur des projets des auteurs régionaux et des dispositifs de compagnonnage entre auteurs confirmés et émergents pour enrichir et développer les projets. La consultation est un accélérateur (voir projet SRF de compagnonnage)

Innovations et expérimentations

Encouragement à l'innovation : favoriser les projets innovants et expérimentaux, et explorer de nouveaux dispositifs comme l'aide à la production légère pour les projets urgents ou atypiques. L'aide après réalisation devrait aussi être un endroit pour l'innovation accessible aux auteurs et autrices.

Émergence

- Création d'une bourse dédiée aux auteurs et autrices émergentes avec suivi pendant un an et parcours d'auteurs et d'autrices plus confirmés (écriture, déplacement en festivals, ...).

Maison des auteurs et des autrices

Créer un lieu où il y aurait du matériel, une salle de montage et un système de consultation

Contribution Peña :

- Organiser une sorte de mentorat de projets, portés par de jeunes auteurices et/ou de jeunes producteurices de la Nouvelle-Aquitaine, mentorat assuré par des producteurices volontaires plus expérimentés de la région. Avant les dépôts, mais aussi pour les projets bénéficiant d'un PSR.

professionnelle notamment de la Région (inspiration Marseille polygone étoilé).

Maison des auteurs : Créer une «Maison des auteurs» en région, offrant un centre de ressources avec des intervenants pour des échanges de pratiques, des consultations et conférences ou interventions sur des sujets thématiques.

Besoin de lieu de partage et de rencontre (hors des financements ou quand pas de financement), échange de pratiques artistiques et techniques (ex. : caméra, tournage, montage...); faire des « speed meeting » les auteurs et les autrices.

Le bureau des auteurs se déplacent sur le territoire NA.

Engagements interprofessionnels et bonnes pratiques dont rémunération des auteurs et autrices

- La précarité des auteurs et autrices impact le suivi de création mais aussi le processus de production ; difficulté ressentie aussi par les producteurices.
- Rémunération des auteurs et des autrices : assurer une rémunération équitable des auteurs lors de la diffusion de leurs œuvres et inclure, penser des aides pour la continuité des revenus, notamment pendant les périodes de création. La question de la continuité des revenus (auteurs vs intermittents est d'actualité).
- Question de la rémunération est centrale et comment elle est répartie entre auteurs et les autrices, production, financement du film.
- Question de la rémunération dans les différentes étapes de la vie du film et notamment sa promotion et son accompagnement en diffusion.
- Mettre en place des mesures et des chartes de bonnes pratiques pour protéger des auteurs et les autrices dans leurs relations avec la production :
 - Charte annexée aux conventions de subventions (charte SRF)
 - Accès des services juridiques en cas de conflit
 - Ne plus soutenir les producteurs qui ont été condamnés

Formation

Formation continue : rendre accessible des formations continues adaptées aux auteurs et autrices pour les aspects techniques, juridiques et administratifs, à travailler notamment avec les services de formation du Conseil Régional.

Résidences

- Les résidences ne sont qu'un des outils parmi d'autres de l'accompagnement de la création, leur format est souvent une contrainte pour les parents, les aidants, etc.
- Imposer l'obligation d'une rémunération.
- **Intégration de la post production** : il est essentiel de décroiser les pratiques et d'intégrer la post-production (montage, VFX, musique) dès les phases de résidence.
- **Accueil d'autrices et d'auteurs Internationaux** : favoriser l'accueil d'autrices et d'auteurs internationaux en résidence pour enrichir la création locale et promouvoir le territoire.
- **Participation des autrices et des auteurs régionaux** : encourager les autrices et les auteurs régionaux à participer aux résidences locales et nationales.
- **Accès à l'information** : faciliter l'accès à l'information sur les résidences et les modalités de candidature.
- **Créer un annuaire** plus précis recensant à la fois les possibilités pour les autrices et les auteurs régionaux d'aller en résidence hors région et pour les autrices et auteurs internationaux de venir en région (avec le détail par format, genre, destination de l'œuvre, esthétique, attendu, livrable, stade d'avancement du projet...). Il faudrait également indiquer quelles sont les personnes ressources sur ces réciprocitys, pour que les productions régionales identifient les auteurs ou les autrices en résidence sur le territoire et que les auteurs ou autrices néo-aquitaines bénéficient également d'un accompagnement spécifique pour trouver une résidence - cf Addoc : annuaire des résidences.
- Modèles de résidence croisée ou mixte créative et technique : immersion technique, technologique (sur une partie ou tout) la résidence :
 - Augmenter les liens interprofessionnels par exemple Maelstrom avec la résidence le C.L.O.S.
 - Faire le lien entre innovation technique, technologique et créativité artistique : laboratoires créatifs
 - Décroiser les pratiques et proposer des rencontres pendant les résidences entre techniques et artistiques

- Ne pas imposer de médiation dans les résidences.
- Ouvrir davantage les résidences aux auteurs ou aux autrices régionales.
- Créer des ponts avec des résidences hors région pour favoriser la circulation des auteurs et des autrices de la région.
- Mettre en cohérence les résidences avec les réalités de vie des auteurs et autrices : flexibilité.
- Résidence d'auteurices pour le court métrage (déjà existant) : Maison des auteurs à Angoulême qui peut accompagner le court métrage d'animation, L'accompagnement dans le cadre du Fifib avec le C.L.O.S., Talents Connexion, dispositif pour des auteurices pouvant bénéficier d'un accompagnement pour une préparation au pitch pour venir notamment présenter leur projet devant des sociétés de production à Clermont-Ferrand, Pitches premier film au fipadoc, Formation à l'écriture scénaristique (Socle).

Contribution Tribune des auteurs/NAAIS :
Assurer la «traçabilité» des projets engagés en résidence en veillant à leur connexion avec l'écosystème régional
Améliorer l'après résidence

Liens avec l'éducation à l'image

- Éducation aux images : replacer cette question au centre du système des aides et soutiens (écriture, développement, production, diffusion) pour que l'implication des auteurs et autrices en la matière soit mieux reconnue et valorisée (image, considération professionnelle, rémunération).
- Favoriser l'accès aux films soutenus par tous les acteurs régionaux de l'éducation à l'image.
- Favoriser les films soutenus dans les dispositifs d'éducation à l'image (4ème film LAAC, Haut les Courts dédiés aux films soutenus).
- Travailler d'autres dispositifs d'éducation aux images sur de la pratique pour l'émergence de nouvelles formes
- Rémunération des intervenants sur les projets d'EAI.
- Faire émerger des dispositifs d'EAI et d'accompagnement des films.
- Valorisation de l'éducation aux images dans le parcours d'auteur et d'autrice (financier, visibilité des films réalisés dans le cadre d'ateliers, prérequis pour obtenir certaines aides), réfléchir à la place que les TV locales et le COM pourrait prendre.

Accompagnements à créer ou amplifier

Post production et industries techniques

- **Aide aux Programmes pour la R&D** : créer une aide aux programmes pour les industries techniques afin de soutenir la recherche et développement et l'innovation.
- **Aides du Fonds de soutien et post production** : sanctuariser une partie du Fonds de soutien pour la post production pour garantir une structuration pérenne de la filière.
- **Complémentarités avec la direction du développement économique** : explorer les complémentarités avec les dispositifs du développement économique pour soutenir les entreprises du secteur.
- **Soutien à la post production régionale** : importance de promouvoir les infrastructures techniques régionales et de soutenir économiquement les studios de post-production.
- **Aides à la mobilité pour les techniciens et les industries techniques.**
- **Emplois des techniciennes et des techniciens et dépenses régionales** : mettre en place un rendez-vous préalable avec le producteur ou la productrice demandant une aide du fonds de soutien et une fiche d'embauches prévisionnelles pour favoriser l'emploi des chefs et cheffes de poste locales.
 - Vérifier le recours à des chefs et cheffes de poste.
 - Faire un bilan des emplois des films soutenus (données statistiques) et trier les dépenses qualifiées des dépenses touristes (hôtellerie, restauration...).
 - Mieux soutenir les projets pour éviter des négociations de devis à la baisse par les producteurices pour les prestataires régionaux.
 - Vérifier le respect des conventions collectives et accords professionnels pour les rémunérations avant tout paiement du solde de l'aide.
 - Pour éviter la baisse des devis après chiffrage, donner au préalable un avis favorable avant d'obtenir un devis consolidé et de passer au chiffrage.
 - Pas de mesure de l'impact économique sur le court métrage, lieu de l'émergence.

Post diplôme

- Accompagner en post diplôme les futurs professionnels, les professionnels dans leur intégration : faciliter la mise en réseau, proposer des bourses post études, renforcer leur installation sur le territoire.

Contribution Tribune des auteurs/NAAIS :

- Création d'une bourse post étude pour les auteurs et autrices pour les diplômés de l'enseignement supérieur public régional et pour les Talents en courts
- Création d'un sas d'accompagnement et de fabrication au long cours (modèle Ateliers de Production en Belgique) comprenant des compagnonnages (avec rémunération)

Diversité des œuvres et soutien aux œuvres fragiles

- Soutenir des formats aujourd'hui non soutenus ou accompagnés : œuvres sonores et radiophoniques, œuvres immersives ([repris par Tribune des auteurs/NAAIS sous la forme d'une aide à la création sonore, soutien forfaitaire de 5000 € associés à l'accueil en résidence si l'auteur le souhaite](#)).
- Créer une aide régionale spécifique pour des œuvres fragiles qui n'ont pas de distributeur. Renforcer l'accompagnement des projets fragiles avant dépôt par le tutorat/mentorat (écriture, production, dossier de demande d'aide) en proposant des rencontres avec des professionnels ressources volontaires 2 à 3 fois par an. ALCA pourrait centraliser les professionnels susceptibles de participer.
- Prise en compte des langues régionales pour l'attribution d'une aide (œuvre fragile) : augmenter l'intensité des aides sur ces projets précisément.

Distribution

- Défi à relever en termes de relations avec les sociétés de distribution pour valoriser l'initiative régionale.
- Idée d'une expérimentation régionale pour améliorer la situation, soulignant la nécessité d'une collaboration tout au long de la chaîne de valeur qu'on représente : la production, la distribution et l'exploitation. Soutenir une structure régionale dédiée à la diffusion des œuvres régionales.
- Distribution / diffusion des oeuvres : création d'une structure régionale privée pour faire vivre les films et leur faire rencontrer un public. Une aide publique à l'installation/démarrage (aide au programme). Création d'une structure de distribution commerciale des œuvres néo-aquitaines (salles, festivals, plateformes...) ou rétablissement de l'aide au programme des sociétés pour favoriser la diffusion par les sociétés de production qui pourraient notamment inventer un programme de sortie de leurs œuvres hors format habituel en partant de l'infra régional. Préciser auprès des distributeurs les conditions de réciprocité des aides dans les conventions en matière de diffusion pour les sorties en salle.
- Création d'une aide à la distribution ([repris par la Peña](#)).

Diffusion

- Diffusion locale : améliorer la diffusion des œuvres produites en région au niveau local pour valoriser le savoir-faire et favoriser les rencontres.
- Améliorer l'interconnaissance du reste de la filière et des médiateurs cinéma
- Réserver plus de projections de films soutenus dans les festivals régionaux.

Innovations

- Nouvelles formes d'aides à imaginer pour les projets régionaux hors cadre ou pas mûrs (bourses ?). La post production semble être la phase de fabrication ultime et la plus fragile d'un projet sous-financé : développer ce genre de soutien en direction de la filière régionale, en complément du dispositif du NAFW.
- Ouvrir de nouveaux espaces, décloisonner les pratiques : nouvelles typologies de résidences, laboratoires créatifs mélangeant les différentes étapes de fabrication, lieux de diffusion des œuvres liées au territoire, pour favoriser l'émergence & la consolidation des parcours, et ouvrir la création à de nouvelles formes audiovisuelles et cinématographiques
- Soutenir l'innovation en région : que ce soit sur la R&D ou du côté de l'amorçage de projets/concept, qui peuvent engendrer des retombées économiques sans que cela soit assuré. Que ce soit envers les indépendants ou les structures installées, que ce soit dans des objectifs de développement économique, de performance industrielle ou culturels, soutenir les entreprises techniques et leur adaptation aux enjeux écologiques et tous les investissements qui peuvent conduire à une réduction de la consommation d'énergie (obsolescence des machines, cloud...). Inclure les industries techniques dans l'aide au programme, pour que œuvres et structures soient aidées.
- Dispositifs historiques et innovations : Questionnement sur la création de nouveaux dispositifs innovants pour soutenir à la fois l'attractivité du territoire et la régénération des talents locaux.

Coproductions internationales

- Renforcer les aides à la coproductions internationales (repris par la Peña).

Aide aux entreprises

- Pour les entreprises régionales difficiles d'obtenir les aides du CNC des industries techniques conditionnées à un aspect innovation extrêmement difficile à tenir pour les entreprises locales qui n'ont pas la ressource RH pour faire ce travail de R&D (consommation d'énergie, obsolescence...)
 - Aides à la collaboration
 - Aides au développement économique
 - Aides au programme à des post productions qui s'enchainent – aide à l'œuvre en post production et une aide à la société de post production.
- Aide aux programmes de structuration : Soutenir la structuration des entreprises de production pour accompagner leur diversification, les enjeux RSE, et la montée en compétence des équipes salariées permanentes.
 - avoir des aides au fonctionnement des entreprises (R&D, RSE, investissement, salariés permanents...) et à leur structuration / cf volet 2 aide au programme qui aidait la mobilité notamment.
 - soutenir les structures qui travaillent avec des diffuseurs qui n'augmentent pas leurs montant de préachat depuis des années.
 - soutenir les sociétés régionales dans les démarches crédit d'impôt (manque de formation des agents en région -> délais trop longs générant des frais financiers élevés), former les équipes pour gagner en réactivité, permettre des prêts à taux 0 pour compenser.
 - soutenir la création d'emplois permanents (difficultés de recruter des chargés de production en région)
 - aide aux programmes des industries techniques (recherche et développement, etc.).
 - aide aux développements d'outils à travers des projets collaboratifs.
 - lancer des appels à projets sur des thématiques précises.
 - aide aux investissements pour les entreprises de post production.
 - aller chercher des crédits de développement économique.
- Dialogue avec les services fiscaux : améliorer la formation des services fiscaux régionaux sur les crédits d'impôt audiovisuels et envisager des prêts à taux zéro pour réduire les frais financiers des producteurs.
- Soutenir la création d'un lieu de production réunissant plusieurs acteurs et actrices de la technique comme une Cité de l'image.

Organisations professionnelles

- Renforcer les aides pour la coordination des organisations professionnelles.

PROPOSITION D'INDICATEURS
STATISTIQUES À OBSERVER DANS
LE CADRE
DES FONDS SÉLECTIFS

Un des groupes de travail a souhaité travailler sur des indicateurs pour observer la manière dont l'initiative régionale est présente dans le fonds de soutien (dépôts et soutiens).

Le groupe de travail ne s'est pas donné l'ambition de travailler sur tous les indicateurs d'observation nécessaires à une bonne connaissance de la filière en Région et de l'efficacité des aides.

Il a souhaité se concentrer uniquement sur les indicateurs à observer pour l'initiative régionale dans le cadre du fonds de soutien.

Par ailleurs, au cours de cette concertation, de nombreux besoins en observation ont été énoncés : impacts économiques, impacts par territoire, post production, emploi etc.

Les données numérotées de 1 à 67 sont calculées :

- sur le global des dépôts
- sur chaque genre du fonds de soutien (DOC, FICTION LM, FICTION CM, FICTION AV, ANIMATION)
- par étape de projet au sein de chaque genre (ÉCRITURE, DÉVELOPPEMENT, PRODUCTION)
- sur tous les dispositifs de soutien régionaux.

Les données numérotées de 68 à 109 sont calculées :

- sur le global des demandes en ÉCRITURE
- sur chaque genre du fonds de soutien (DOC, FICTION, ANIMATION)
- sur les dispositifs de soutien régionaux acceptant plusieurs types de bénéficiaires.

N°	Intitulé	Méthode de calcul			
Données générales					
1	Nombre total de dossiers déposés				
2	Nombre total de dossiers éligibles				
3	Nombre total de dossiers inéligibles				
4	Nombre total de dossiers auditionnés				
5	Pourcentage de dossiers auditionnés	Nombre total de dossiers auditionnés	/	Nombre total de dossiers éligibles	
6	Nombre total de dossiers soutenus				
7	Pourcentage de dossiers soutenus	Nombre total de dossiers soutenus	/	Nombre total de dossiers éligibles	
Données sur l'initiative régionale					
Répartition des éligibles					
8	Nombre de dossiers éligibles concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région				
9	Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional	a			
10	Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un producteur régional	b			
11	Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	c			

12	Nombre de dossiers éligibles d'initiative régionale		$x=a+b-c$		
13					
14	Pourcentage de dossiers éligibles concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région		Nombre de dossiers éligibles concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région	/	Nombre total de dossiers éligibles
15	Pourcentage de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional		Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
16	Pourcentage de dossiers éligibles concernant au moins un producteur régional		Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
17	Pourcentage de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional et un producteur régional		Nombre de dossiers éligibles concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
18	Pourcentage de dossiers éligibles d'initiative régionale		Nombre de dossiers éligibles d'initiative régionale	/	Nombre total de dossiers éligibles
Répartition des auditionnés					
19	Nombre de dossiers auditionnés concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région				
20	Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional	a			
21	Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un producteur régional	b			
22	Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	c			
23	Nombre de dossiers auditionnés d'initiative régionale		$x=a+b-c$		
24					
25	Pourcentage de dossiers auditionnés concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région		Nombre de dossiers auditionnés concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région	/	Nombre total de dossiers éligibles
26	Pourcentage de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional		Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles

27	Pourcentage de dossiers auditionnés concernant au moins un producteur régional		Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
28	Pourcentage de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional et un producteur régional		Nombre de dossiers auditionnés concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
29	Pourcentage de dossiers auditionnés d'initiative régionale		Nombre de dossiers auditionnés d'initiative régionale	/	Nombre total de dossiers éligibles
Répartition des soutenus					
30	Nombre de dossiers soutenus concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région				
31	Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional	a			
32	Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un producteur régional	b			
33	Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	c			
34	Nombre de dossiers soutenus d'initiative régionale		$x=a+b-c$		
35					
36	Pourcentage de dossiers soutenus concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région		Nombre de dossiers soutenus concernant un ou des auteurs exclusivement hors région et un producteur exclusivement hors région	/	Nombre total de dossiers éligibles
37	Pourcentage de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional		Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
38	Pourcentage de dossiers soutenus concernant au moins un producteur régional		Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
39	Pourcentage de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional et un producteur régional		Nombre de dossiers soutenus concernant au moins un auteur régional et un producteur régional	/	Nombre total de dossiers éligibles
40	Pourcentage de dossiers soutenus d'initiative régionale		Nombre de dossiers soutenus d'initiative régionale	/	Nombre total de dossiers éligibles
Données concernant les professionnels régionaux					
Répartition des éligibles					
41	Nombre d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier éligible	a			

42	Nombre d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier éligible	b		
43	Nombre de société régionales différentes concernées par au moins un dossier éligible	c		
44	Nombre de société hors région différentes concernées par au moins un dossier éligible	d		
45				
46	Pourcentage d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier éligible	a	/	(a+b)
47	Pourcentage d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier éligible	b	/	(a+b)
48	Pourcentage de société régionales différentes concernées par au moins un dossier éligible	c	/	(c+d)
49	Pourcentage de société hors région différentes concernées par au moins un dossier éligible	d	/	(c+d)
Répartition des auditionnés				
50	Nombre d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier auditionné	a		
51	Nombre d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier auditionné	b		
52	Nombre de société régionales différentes concernées par au moins un dossier auditionné	c		
53	Nombre de société hors région différentes concernées par au moins un dossier auditionné	d		
54				
55	Pourcentage d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier auditionné	a	/	(a+b)
56	Pourcentage d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier auditionné	b	/	(a+b)
57	Pourcentage de société régionales différentes concernées par au moins un dossier auditionné	c	/	(c+d)

58	Pourcentage de société hors région différentes concernées par au moins un dossier auditionné		d	/	(c+d)
Répartition des soutenus					
59	Nombre d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier soutenu	a			
60	Nombre d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier soutenu	b			
61	Nombre de société régionales différentes concernées par au moins un dossier soutenu	c			
62	Nombre de société hors région différentes concernées par au moins un dossier soutenu	d			
63					
64	Pourcentage d'auteurs régionaux différents concernés par au moins un dossier soutenu		a	/	(a+b)
65	Pourcentage d'auteurs hors région différents concernés par au moins un dossier soutenu		b	/	(a+b)
66	Pourcentage de société régionales différentes concernées par au moins un dossier soutenu		c	/	(c+d)
67	Pourcentage de société hors région différentes concernées par au moins un dossier soutenu		d	/	(c+d)
Données relatives aux bénéficiaires des aides pour les aides à l'écriture					
68	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture				
Répartition des éligibles					
69	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur néoquoibien déposant seul				
70	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul				
71	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région				
72	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoquoibien				

73	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région			
74	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain			
75				
76	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
77	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
78	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
79	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
80	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
81	Pourcentage de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain	Nombre de dossiers éligibles dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain	/	Nombre total de dossiers éligibles déposés en écriture
82	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture			
Répartition des auditionnés				
83	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul			
84	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul			
85	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région			
86	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain			

87	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région				
88	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain				
89					
90	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
91	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
92	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
93	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
94	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
95	Pourcentage de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain	Nombre de dossiers auditionnés dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquitain	/	Nombre total de dossiers auditionnés en écriture	
96	Nombre total de dossiers soutenus en écriture				
Répartition des soutenus					
97	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur néoacquitain déposant seul				
98	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul				
99	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région				
100	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquitain				

101	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région				
102	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquinain				
103					
104	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur néoacquinain déposant seul	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur néoacquinain déposant seul	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	
105	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un auteur hors région déposant seul	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	
106	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	
107	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquinain	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur régional avec un auteur néoacquinain	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	
108	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur hors région	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	
109	Pourcentage de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquinain	Nombre de dossiers soutenus dont le bénéficiaire est un producteur hors région avec un auteur néoacquinain	/	Nombre total de dossiers soutenus en écriture	

SOUTIENS FINANCIERS

PROGRAMME	TYPE D'AIDE	COMMISSION / AIDE / DISPOSITIF	MEDIA	FORMAT	FINANCEURS
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Animation	Audiovisuel	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Animation	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Animation	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Animation	Cinéma	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Animation	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Documentaire	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Documentaire	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Documentaire	Cinéma	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Documentaire	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Écriture	Long métrage de fiction	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Réécriture	Long métrage de fiction	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Animation	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Animation	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Documentaire	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Documentaire	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Documentaire	Cinéma	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Documentaire	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Développement	Long métrage de fiction	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Animation	Audiovisuel	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Animation	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Animation	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Animation	Cinéma	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Animation	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Court métrage de fiction	Cinéma	Court métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Documentaire	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Documentaire	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Documentaire	Cinéma	Court Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Documentaire	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Magazine d'intérêt culturel	Audiovisuel	Série	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Magazine d'intérêt culturel	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Recréation de spectacle vivant	Audiovisuel	Série	RÉGION

FONDS DE SOUTIEN	Production	Recréation de spectacle vivant	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Long métrage de fiction	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Fiction TV	Audiovisuel	Série TV	RÉGION
FONDS DE SOUTIEN	Production	Fiction TV	Audiovisuel	TV Unitaire	RÉGION
FONDS FILIERE	Écriture	Aide aux projets d'après	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS FILIERE	Développement	Aide aux projets d'après	Cinéma	Long Métrage	RÉGION
FONDS INNOVATION	Écriture	Fonds Film			RÉGION
FONDS INNOVATION	Développement	Fonds Film			RÉGION
FONDS INNOVATION	Production	Fonds Film			RÉGION
FONDS FILIERE	ENTREPRISE /	Aide au programme (plusieurs projets)			RÉGION
FONDS FILIERE	Post Production	NAFW			RÉGION

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

TRIBUNE DES AUTEURS & NAAIS
TRIBUNE DES AUTEURS
PEÑA

L'ensemble des contributions écrites sont disponibles sur la page dédiée à la concertation Cinéma sur le site Internet www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

PROPOSITIONS DE LA TRIBUNE DES AUTEURS & DE NAAIS

ACCOMPAGNER, SOUTENIR & CONSOLIDER LES PARCOURS DES AUTEURS/AUTRICES RÉGIONAUX (Scénaristes - Cinéastes - Auteurs/Autrices graphiques)

Les auteurs/autrices, qu'ils/elles soient scénaristes, cinéastes (auteurs-autrices/réalisateurs-réalisatrices) ou auteurs/autrices graphiques, sont les moteurs premiers et essentiels des films et nous nous réjouissons de figurer comme l'une des deux priorités de la Nouvelle-Aquitaine selon les termes de Charline Claveau - Vice-Présidente en charge de la culture, du patrimoine des langues régionales et de la francophonie -

" ... que la Région se différencie par la diversité, la créativité et la force de la proposition des auteurs/autrices. Que la Nouvelle-Aquitaine soit une terre où ils/elles sont bien considérés"

La responsabilité qui pèse sur nos épaules durant de longs mois de préparation et de création est considérable, alors même que notre profession est l'une des plus précarisées du secteur (les auteurs/autrices ne perçoivent aucune intermittence, aucun revenu minimal en période de chômage ; ils/elles ne bénéficient que d'une très faible couverture maladie et indemnités en cas de congé maternité/paternité, etc...).

L'extrême fragilité économique de nos métiers a été systématiquement évoquée lors des différentes sessions de la concertation permanente coordonnée par l'agence du Conseil Régional ALCA. Très impliqués lors de ces réunions, nous avons démontré que scénaristes, cinéastes et auteurs/autrices graphiques, savent très bien parler de leurs besoins, de leurs usages et de la nécessité d'aides publiques en leur faveur, déterminantes pour élaborer un univers de Cinéma (fiction, documentaire, animation).

Quelle que soit notre expérience et notre parcours, l'émergence de tout projet de film nécessite un temps de travail incompressible. Temps de recherches, d'immersion, d'investigation ; temps de maturation qui permet à l'auteur/l'autrice de faire surgir un désir singulier à chaque projet et de dessiner les intentions du film à venir (que l'auteur/autrice en soit ensuite réalisateur ou non). Ces premiers éléments d'une direction artistique, narrative, ces premières pages, fondatrices, s'écrivent dans presque 100 % des cas sans argent. Un travail de recherche et d'élaboration pourtant incontournable avant même d'aller voir un producteur/productrice, avant tout contrat, toute commission sélective...

Le rapport de Vincent Leclerc pour la SACD pointe notamment le déficit de visibilité des auteurs/autrices en région et un déséquilibre des stratégies territoriales en leur faveur. Nombreux sont les scénaristes, cinéastes et auteurs/autrices graphiques qui souhaitent réfléchir à des démarches innovantes de soutien à l'écriture et à la création.

La région Nouvelle-Aquitaine est une terre de cinéma. Elle a besoin d'auteurs/autrices forts sur son territoire ; solides et inspirés, libres et confiants. Elle gagnera en termes de

représentativité, de rayonnement et d'attractivité, pour continuer à attirer toujours plus de projets et de talents sur son sol et consolider les parcours des auteurs/autrices impliqués depuis des années sur son territoire. Pour cela, nous souhaitons la mise en œuvre d'un **Plan pour les Auteurs/Autrices de la Nouvelle-Aquitaine**, s'appuyant sur l'évolution des Appels À Projets (AAP) des Fonds Filières et la réforme des règlements du Fonds de soutien. Il convient de porter une attention particulière à l'initiative régionale et engager une politique d'accompagnement hors financement des projets plus concertée et adaptée à nos expériences, nos potentiels et nos usages.

Il est nécessaire de prendre en considération et mieux appréhender la situation des auteurs/autrices résidents en région. Être un auteur/autrice décentralisé est une authentique spécificité : nos parcours professionnels sont multiples, éloignés des trajectoires académiques et des réseaux de décisions.

À ce titre, il nous paraît nécessaire que la politique publique territoriale privilégie une volonté de **couveuse** sur un cycle de 3 à 5 ans afin de **repérer et voir émerger les talents, accompagner les potentiels et consolider les trajectoires**. Pour se faire, il convient non seulement de rééquilibrer les moyens donnés à l'initiative régionale (création et production) mais au sein même des communautés créatives procéder au rééquilibrage des moyens offerts aux auteurs/autrices et aux producteurs/productrices.

Pour cela il sera nécessaire d'augmenter les aides financières directes aux auteurs/autrices (scénaristes, cinéastes et auteurs/autrices graphiques), engager des subventions forfaitaires, optimiser les articulations entre les dispositifs d'aides (au sein du Fonds Filière et dans le Fonds de soutien), et renforcer la coopération entre la région et les collectivités signataires de la convention CNC pour une stratégie territoriale partagée.

C'est l'espoir que nous fondons et que nous espérons voir concrétiser par notre région et ses partenaires.

Au préalable, nous rappelons que ces propositions concernent les aides financières sollicitées directement par les auteurs/autrices résidents en région (écriture) et leurs producteurs/productrices extra territoriaux ou régionaux (développement, production). Elles concernent les auteurs/autrices de l'animation, du documentaire, de la fiction et de l'essai cinématographique.

UN PLAN AUTEURS/AUTRICES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

FAIRE ÉVOLUER LES AIDES FINANCIÈRES EXISTANTES

1.1. FONDS FILIÈRES

1.1.1. (AAP) Aide aux Auteurs pour le projet d'après (Aide au projet d'Après).

Au sein des **Fonds Filières**, le seul dispositif financier existant **strictement** dédié aux auteurs/autrices résidents en région est le **(AAP) Aide aux Auteurs pour le projet d'après**.

- Il est nécessaire de bénéficier de **deux sessions annuelles** à l'instar d'autres dispositifs Filières, et augmenter le volume des subventions selon des modalités plus en rapport avec la réalité de notre environnement.

Ainsi, nous suggérons de remettre en question le principe d'une nouvelle candidature à l'Aide aux auteurs/autrices pour le projet d'après qu'à la condition d'avoir abouti la réalisation du projet précédemment soutenu (pour information, le temps de réalisation d'un film court est désormais de 4 ans !) et à ce titre **mieux évaluer le parcours, le chemin engagé par les cinéastes**.

À ce propos, nous tenons à affirmer que pour les cinéastes intervenants dans les dispositifs d'éducation aux images, ces ateliers sont sources d'inspiration pour leurs propres créations et peut constituer un élément d'appréciation significatif de leur parcours en vue d'une première réalisation ou indépendamment des sélections en festivals et/ou diffusion à la télévision.

- Affirmer dans les objectifs de l'aide, la démarche de recherche, de direction artistique des projets de sorte de favoriser **la diversité des esthétiques, des modes de création et des économies des films à venir**.
- Cette aide pourrait être nommée **Aide au concept et à la direction artistique** en faveur des auteurs/autrices résidents en région et s'établir sur **une base forfaitaire de 6 000€**.

1.1.2. Appel à Projet Innovation Long Métrage (Fonds F.I.L.M)

Dispositif original où l'axe création (c'est-à-dire dédié à l'écriture et au développement) a constitué une pierre angulaire du soutien aux entreprises de production implantées en région, notamment grâce à son apport forfaitaire. Le Fonds F.I.L.M semble aujourd'hui victime de son succès et présente les signes d'une réelle saturation qui crée les conditions d'une authentique dérégulation des modalités d'évaluation des projets.

En 2023, 67 projets de long métrage (écriture et développement) déposés pour un comité constitué de 3 personnes en charge de l'évaluation. Il est impératif de préserver les membres dans l'analyse des dossiers et se donner les moyens **de créer des comités supplémentaires**.

Par ailleurs, comme pour l'ensemble des dispositifs de soutien, il nous apparaît nécessaire d'établir avec précision la part des auteurs/autrices régionaux (scénaristes, cinéastes et auteurs/autrices graphiques) bénéficiaires du dispositif.

1.1.3. Contrat d'Objectifs de Moyens (C.O.M)

Le dossier du COM nécessite un certain nombre d'évolutions.

- Il serait nécessaire de **renforcer les conventions d'écriture et de développement en documentaire et créer un élan du côté de la fiction** (cf. COM Bretagne).
Si nous nous félicitons du dialogue initié par TV7 et Kanaldude, nous ne pouvons que déplorer le très faible réinvestissement de France 3 en faveur de la création et la production d'initiative régionale (88 000€ pour un soutien de la région à hauteur de 1 200 000€) et sans aucune attention à l'animation et la fiction issues de l'initiative régionale.
- Concernant les chaînes locales, nous attirons l'attention de la collectivité sur la grande faiblesse, voire l'absence de droits de diffusion générés. Cette situation prive les auteurs/autrices d'une juste rémunération associée à l'exploitation de leurs œuvres.
- Donner les moyens aux chaînes **d'acheter des programmes de création** issue de l'initiative régionale.

1.1.4. Aide au programme éditorial des entreprises de production audiovisuelle et cinématographique

- À l'instar du Fonds F.I.L.M, évaluer le nombre d'auteurs/autrices résidents en région Nouvelle-Aquitaine inscrits dans les catalogues de projets des producteurs/productrices territoriaux et le cas échéant **bonifier le binôme auteur/autrice – producteur/productrice d'initiative régionale**.
- Les auteurs/autrices partagent la préoccupation des producteurs/productrices quant à la disparition du volet 2 (Stratégie de développement et promotion de l'entreprise) et appellent de leurs vœux le retour de cet axe qui permettait notamment la valorisation et la promotion de nos films.

1.1.5. Nouvelle Aquitaine Film Workout

Concernant les aides à la postproduction incarnées par le **Nouvelle-Aquitaine Film Workout** nous serons attentifs à l'évolution du dispositif et notamment à une **meilleure considération de l'initiative régionale** (création et production) et de l'intérêt **public régional** (techniciens/techniciennes et entreprises de postproduction).

En conclusion, il apparaît assez clairement que les dispositifs dits Fonds Filières ne sont que rarement, voire jamais, pris en considération par les collectivités territoriales cosignataires de la convention avec le CNC et la DRAC. **Cela pourrait être l'occasion de les sensibiliser notamment sur les aides au concept et à la direction artistique.**

Plus généralement, nous estimons nécessaire de mieux articuler entre eux les dispositifs des Fonds Filières afin d'optimiser le parcours de soutien à une œuvre et affirmer une continuité du soutien à un auteur/autrice selon cette volonté de **couveuse**.

1.2. FONDS DE SOUTIEN POUR LE CINÉMA

1.2.1. Aide à l'écriture cinéma (fiction, documentaire, animation)

- Nous souhaitons que les Aides à l'écriture soient déposées **uniquement par les auteurs/autrices** et **destinées aux seuls auteurs/autrices résidents en région** (scénaristes, cinéastes, auteurs/autrices littéraires + graphiques pour l'animation)
- Pour le long métrage nous souhaitons la mise en œuvre **d'une base forfaitaire de 12 000€ (auteur/autrice seul) et 18 000€ (en cas de coauteur/coautrice et/ou auteur/autrice graphique associé au projet)**.
Selon les données 2024 du panorama des interventions territoriales de CICLIC, l'aide moyenne à l'écriture de long métrage en Nouvelle-Aquitaine se situe à 6 169 €, ce qui n'est pas suffisant.
Enfin, nous insistons sur l'objectif de soutenir un chantier d'écriture et non primer une écriture.

Faisons nôtres cette réponse de Chantal Akerman à Thierry Garrel à l'époque directeur des documentaires sur Arte :

Vous m'avez demandé de préciser ma pensée. Vous aimeriez savoir par quel bout je vais pouvoir prendre ce sujet. Moi aussi, je me sentirai mieux, plus tranquille, et aussi sans doute moins intéressée par le projet. Parce que ce qui me fascine et m'effraie à la fois, quand je me mets en tête de faire un documentaire, c'est bien de le découvrir ce documentaire, de le découvrir en le faisant.

Et préciser ma pensée serait, je crois, aller à l'encontre même du projet documentaire, et me fait donc un peu peur. Parce que, en le faisant, je me laisse conduire, je dirais presque à l'aveugle, je deviens une sorte "d'éponge-plaque sensible" qui aurait une écoute flottante et d'où surnagerait ou se révélerait au bout d'un long moment, le film.

Ce qui me fait peur, ce n'est pas de penser, mais bien d'enfermer un documentaire dans du déjà "pré-pensé" alors que ce que j'essaie, c'est d'arriver sur "les lieux du crime" presque vierge, et que ce soit la matière même du documentaire qui vienne m'occuper et pas le contraire. C'est presque impossible bien sûr, et l'on arrive toujours quelque part avec tout ce qu'on traîne, et tout ce qui vous constitue. »

Bien entendu, les auteurs/autrices de fiction revendiquent cette philosophie, nécessaire à la diversité et la liberté de nos approches créatives au sein d'une industrie de prototype, le Cinéma.

1.2.2. Aide au développement cinéma (fiction, documentaire, animation)

Pour rappel sont éligibles au titre de l'initiative régionale : les binômes Productions déléguées extra territoriales /Auteurs-Autrices en région, Production Territoriale déléguée ou co-déléguée /Auteurs-Autrices extra territoriaux (nationaux et internationaux).

Nous souhaitons également une base forfaitaire :

- En Fiction et en Documentaire une subvention forfaitaire de 25 000€ (en documentaire cette subvention pourrait couvrir **la notion de développement renforcé**).
- En Animation et pour le codéveloppement international, par nature plus onéreux, une subvention forfaitaire de 40 000€.

1.2.3. Aide à la production cinéma (fiction, documentaire, animation)

- Engager **le rééquilibrage du soutien à la production** en faveur des auteurs/autrices en région (notamment dans le domaine du court métrage, déterminant dans le passage au long métrage).
- Envisager la mise en œuvre **d'un collègue 1^{er} long métrage** (auteur/autrice et/ou producteur/productrice en région). Ce premier collègue a vocation dans un cadre sélectif à préserver d'une concurrence exacerbée les auteurs/autrices en région et les entreprises de production émergentes.

À nouveau nous faisons référence à un cycle de **couveuse** où la région développerait une stratégie d'attention territoriale.

1.3. FONDS DE SOUTIEN POUR LE DOCUMENTAIRE DE CRÉATION AUDIOVISUELLE

Les propositions ci-après ne concernent que le documentaire pour la TV. Les chantiers restent ouverts pour l'écriture, le développement, la production de fiction et programmes d'animation pour la TV au titre de l'initiative régionale (auteurs/autrices et producteurs/productrices délégués).

1.3.1. Aide à l'écriture documentaire TV

- Nous souhaitons que les aides à l'écriture soient déposées **uniquement par les auteurs/autrices** et **destinées aux seuls auteurs/autrices résidents en région**.
- Pour les Grands Formats Documentaires, nous souhaitons la mise en œuvre **d'une base forfaitaire de 8 000€ (auteur/autrice seul) et 10 000€ (en cas de coauteur/coautrice associé au projet)**.
Selon les données 2024 du panorama des interventions territoriales de CICLIC, l'aide moyenne à l'écriture pour le grand format documentaire 52' et plus en Nouvelle-Aquitaine se situe à 4 941 €, ce n'est pas suffisant.
Enfin, nous insistons sur l'objectif de soutenir, là également, un chantier d'écriture et non primer une écriture.

1.3.2. Aide au développement documentaire TV

Pour rappel sont éligibles les binômes Productions déléguées extra territoriales / Auteurs-Autrices en région, Production Territoriale déléguée ou codéléguée / Auteurs-Autrices extra territoriaux (nationaux et internationaux).

Nous souhaitons également une base forfaitaire :

- Pour les Grands Formats Documentaires une subvention forfaitaire de 15 000€.
- Pour les Grands Formats Documentaires à vocation internationale et/ou ayant recours à des archives, nous proposons une subvention forfaitaire de 20 000€.

1.3.3. Aide à la production documentaire TV

- Engager **le rééquilibrage du soutien à la production** en faveur des auteurs/autrices en région.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

Nous soumettons à votre attention ces nouveaux dispositifs qui ont vocation pour l'un à prendre en considération l'émergence au titre des premiers pas et la consolidation d'une trajectoire d'auteurs/autrices impliqués depuis plusieurs années sur notre territoire. Enfin, en vue de répondre au développement de la création sonore nous proposons une attention particulière sur ce dernier point.

1. BOURSE POST ÉTUDES

Elles ont vocation à soutenir financièrement les jeunes gens diplômés des filières de **l'enseignement public supérieur** en matière de création cinéma et audiovisuel (Université Bordeaux Montaigne, Créadoc, ...). Ces bourses pourraient être également engagées vers les **Talents en Courts** et constitueraient une première étape de professionnalisation.

À l'instar des Ateliers de Production (Association Sans But Lucratif) qui existent en Belgique depuis une cinquantaine d'années, nous préconisons un espace, sas d'accompagnement et de fabrication au long cours où seraient mobilisés (moyennant rémunération) **le compagnonnage des auteurs/autrices, des producteurs/productrices, des techniciens/techniciennes, des artistes interprètes de la région Nouvelle Aquitaine.**

2. AIDE À LA CONSOLIDATION DES PARCOURS DES AUTEURS/AUTRICES EN RÉGION

L'aide à la consolidation des parcours des auteurs/autrices est destinée à soutenir un auteur/autrice à un moment charnière ou critique de sa carrière, et répond à la nécessaire réflexion engagée au titre de la continuité des revenus des artistes auteurs/autrices.

- Cette aide pourrait être sollicitée par les auteurs/autrices résidents **depuis au moins 3 ans** sur le territoire et titulaires d'une attestation d'affiliation et/ou un certificat d'immatriculation de l'URSAFF Artistes-Auteurs/Autrices.
- Elle peut s'inscrire tant en amont qu'en aval de la réalisation d'un projet :

En amont, cette subvention permet aux bénéficiaires, soutenus sur la base d'une démarche artistique audacieuse et originale, d'expérimenter de nouvelles modalités de création, le cas échéant de renouveler leur pratique artistique y compris en présentant un programme d'écriture et/ou de recherche notamment de collaborateurs/collaboratrices artistiques.

En aval, cette subvention permet d'engager une forme de continuité des revenus artistiques entre plusieurs projets de film.

- L'aide est attribuée sur la base forfaitaire d'un montant de 15 000 euros.

- L'aide pourra être sollicitée au maximum deux fois par l'auteur/autrice après la réalisation de son premier ou deuxième long métrage (fiction, documentaire et animation) et/ou la diffusion de son premier ou deuxième Grand Format Audiovisuel.

3. AIDE À LA CRÉATION SONORE

L'aide à la création est destinée aux auteurs/autrices de podcasts et de créations radiophoniques. Il vise à les accompagner dans l'écriture et/ou la réécriture de podcasts et de créations radiophoniques originales, nécessitant un investissement créatif particulièrement important, qu'il s'agisse de fictions, de documentaires, ou de formats hybrides et innovants. Ce dispositif a également pour vocation de faire émerger de nouveaux talents puisque l'aide ne serait pas conditionnée au fait d'avoir déjà été auteur d'une œuvre diffusée.

Doté d'un soutien forfaitaire de 5 000 euros les lauréats pourront également compter s'ils/elles le souhaitent sur une résidence de création.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS/AUTRICES HORS SOUTIEN FINANCIER

La question de l'accompagnement des auteurs/autrices est déterminante et il s'agit bien de distinguer les modalités d'accompagnement des débutants, de l'accompagnement de l'émergence professionnelle, notamment le passage du court au long. Et de mieux considérer la situation particulière des auteurs/autrices en région plus expérimentés.

Nos propositions en 11 points :

1. **Offrir une information régulière, constante et équitable.** Nous avons souvent constaté un déséquilibre dans l'accès à l'information et/ou des informations bien trop tardives pour nous permettre de nous organiser. De même, en qualité d'usagers nous sommes frappés de la grande difficulté à obtenir des réponses dans un délai raisonnable et parfois même de l'absence de retour en dépit des engagements pris.
2. Nous renouvelons notre demande d'organiser en amont des sessions des Fonds Filières et du Fonds de soutien des **webinaires d'informations** et envisager de créer un FAQ qui répondrait aux demandes ou interrogations récurrentes.
3. **Lutter contre l'invisibilité des auteurs/autrices :** engager une étude qualitative destinée à mieux appréhender le profil des auteurs/autrices en région et aboutir la création d'un annuaire, outil nécessaire dans l'objectif d'échange et d'interconnaissance.
4. **Aider à la mobilité en région et hors région** les auteurs/autrices : du fait de nos situations économiques très fragiles voire précaires, il est nécessaire de renforcer les moyens en faveur de la mobilité des auteurs/autrices. Une mobilité qui ne s'exercerait

pas majoritairement selon le principe des délégations ALCA (où la place des auteurs/autrices reste peu considérée) mais bel et bien fondée sur la responsabilité éditoriale de l'auteur candidat.

5. **Renforcer les moyens donnés aux consultations** et possibilité pour les auteurs/autrices de proposer un consultant/consultante.
6. **Privilégier le recours aux auteurs/autrices régionaux expérimentés en qualité de consultants rémunérés** auprès des débutants/débutantes ou émergents.
7. **Élaborer en pleine concertation** avec les auteurs/autrices les thèmes **des journées professionnelles** organisées par l'agence dans les festivals.
8. **La question des résidences.** Nous insistons sur le fait que les résidences ne peuvent être considérées comme une réponse exclusive aux problématiques d'accompagnement des auteurs/autrices.
La multiplicité de résidences en Nouvelle-Aquitaine, au détriment d'autres formes d'accompagnement, s'avère peu adaptée à certains projets ou à des auteurs/autrices parents d'enfants scolarisés.
Il nous semble important de mener l'évaluation des accompagnements. Il convient de s'assurer de la part des subventions engagées vers les structures et la part redistribuée sous forme de bourse aux auteurs/autrices.
Par ailleurs, il est déterminant de s'assurer de la traçabilité des projets engagés dans les résidences en veillant notamment à leur connexion avec l'écosystème régional. En effet, les auteurs/autrices se sentent souvent dépourvus et isolés à la sortie d'une résidence. Nous pensons qu'il faut améliorer "l'après résidence", le suivi des résidents et de leurs projets. Nous pourrions également imaginer que les résidences accueillent les auteurs/autrices territoriaux lors de journées professionnelles et/ou d'échanges entre adhérents/adhérentes des organisations professionnelles d'auteurs/autrices.
9. **Diffusion des œuvres.** Les auteurs/autrices sont particulièrement sensibles aux enjeux de la diffusion des œuvres et de la transmission de leurs travaux auprès des publics.
Renforcer la visibilité de nos films passe notamment par favoriser des rendez-vous réguliers des auteurs/autrices régionaux avec les exploitants et les médiateurs/médiatrices des salles de cinéma.
Un autre enjeu fort concerne la rémunération des actions de présentation des films dans les lieux de diffusion selon une grille tarifaire pré établie en concertation avec les salles. A ce sujet, nous rappelons l'existence du guide pratique (édition 2016) ATIS/ADDOC "Comment rémunérer les réalisateurs qui accompagnent leurs films".
10. **Promouvoir nos projets et nos films** auprès des centres de décisions et développer les connexions (agents artistiques, producteurs/productrices, distributeurs/distributrices, festivals, télédiffuseurs, autres collectivités ...)
11. **Organiser deux rendez-vous interprofessionnels** dans l'année en s'appuyant sur le FAANA ou Territoires d'images (selon un principe de biennale pour ces dernières manifestations) et un festival en région différent chaque année.

CONTRIBUTION DE LA TRIBUNE DES AUTEURS

Préambule

Comme l'a récemment analysé l'hebdomadaire culturel Télérama, le constat de la situation des auteurs (scénaristes & cinéastes) est plus que préoccupant. « Érosion des revenus, précarité croissante, absence de statut professionnel de l'auteur, morcellement des instances censées les représenter et les défendre, faiblesse des aides, inégale répartition de la valeur produite, embûches administratives... De quoi nous reléguer dans « l'angle mort des politiques publiques ». »

Nous sommes littéralement les impensés de la filière créative, alors même que nous sommes à l'origine des projets.

En qualité d'auteurs, réalisateurs, scénaristes **nous participons pleinement de la notion d'initiative régionale**, un objectif cher à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec la Tribune des auteurs, dès 2019, nous alertons les collectivités locales sur notre invisibilité, malgré la présence significative d'une communauté d'artistes auteurs en Nouvelle-Aquitaine. Nous nous réjouissons d'avoir été récemment sollicités afin de participer à la réflexion portant sur la convention CNC/Région/Départements/DRAC.

Ainsi, ce document a été établi sur la base des remarques et interrogations de la Tribune des auteurs portant sur la convention de coopération (2020/2022) entre le CNC, la Région Nouvelle-Aquitaine, les conseils départementaux (Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne) et la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Nous espérons qu'il ouvrira un **cycle de groupes de travail** avec l'ensemble des partenaires institutionnels destiné à poursuivre et affiner nos échanges.

Le contexte global du cinéma et l'audiovisuel français est en cours de recomposition.

Les collectivités territoriales ont un rôle clé, et en qualité de cinéastes et scénaristes implantés dans les territoires, **nous avons vocation à participer de cette démarche de régénération**.

Le CNC a souvent évoqué l'idée selon laquelle les auteurs seraient placés au cœur de la réflexion de ce nouveau cycle de convention de coopération avec les collectivités locales.

Cet objectif, concrétisé notamment au plan national par un nouveau dispositif, l'aide au parcours d'auteur, nous semble d'autant plus nécessaire que la situation des cinéastes et des scénaristes a été douloureusement impactée par la crise de la COVID19.

À ce titre et avant de soumettre nos réflexions relatives à la convention CNC/DRAC/Région/Départements, nous rappelons la nécessité de la mise en œuvre d'**une étude** permettant d'appréhender précisément la situation des auteurs du cinéma et de l'audiovisuel de notre région. La constitution d'un **Fonds d'urgence** à l'instar de ceux engagés en faveur d'autres acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle nous paraît également une priorité. Concernant ces deux points, nous sommes à la disposition des services de la Région et de l'agence ALCA afin d'apporter notre contribution aux réflexions en cours.

Titre 1 : Soutien à la création et à la production

Nous nous sommes attachés à aborder les différents points selon la chronologie des articles.

Nous sommes, bien entendu, favorables aux soutiens à l'émergence mais le déploiement de dispositifs tels que Talents en court ne peut constituer l'exclusivité de la notion d'accompagnement. La situation des auteurs décentralisés, particulièrement en fiction, induit des spécificités qui appellent également au renforcement de l'accompagnement de cinéastes et scénaristes plus expérimentés.

Ainsi, ces derniers pourraient être plus régulièrement mobilisés auprès des nouveaux entrants issus de Talents en court ou de La Ruche.

La Région dispose d'un vrai potentiel renouvelé et diversifié d'intervenants implantés sur le territoire tant en fiction, qu'en animation ou en documentaire.

Notre expérience et notre savoir-faire pourraient être mieux exploités et valorisés. Certains d'entre nous sont déjà régulièrement sollicités par des opérateurs ou des organismes extraterritoriaux.

Concernant le soutien sélectif à l'écriture, à la réécriture et au développement, la plupart des conseils départementaux revendique ce type d'aides. Nous nous en réjouissons. Néanmoins, les modalités d'intervention ne sont pas précisées et dans certains cas il ne paraît pas dans les annexes financières de crédits dédiés. Il est très important de pouvoir compter sur des précisions (objectifs, modalités d'engagement...) de la part des départements.

Pour l'aide à l'écriture et à la réécriture de la Région, coordonnée par l'agence ALCA, nous souhaitons que **seuls les auteurs puissent déposer leur projet** (y compris en cas de producteur engagé).

Par ailleurs, afin de faire entendre la voix des scénaristes, nous souhaitons que ces derniers puissent déposer des **projets « on spec »**, c'est-à-dire un scénario non commandé ou sollicité. Une vraie nouveauté dans le schéma d'intervention régionale et un signe fort en faveur de la profession. Le concours sélectif de la région constituant un label pour le scénariste en vue de l'intérêt d'un producteur et d'un cinéaste.

La Région a favorisé l'émergence d'un nouveau dispositif, l'aide au projet d'après.

Il nous semble qu'un échange avec les auteurs et réalisateurs, à l'issue d'une première session d'attribution, pourrait permettre de **faire un point d'étape** et le cas échéant, de faire évoluer le dispositif vers une aide au parcours d'auteur (sans d'ailleurs que celle-ci soit adossée systématiquement aux modalités du dispositif national).

Selon nous, **l'aide au parcours d'auteur serait fondée non pas sur un soutien spécifique à une œuvre mais destinée à valoriser la démarche « laboratoire » du travail de l'auteur** : documentation, repérages, mobilité, formation, recherche & développement, croquis audiovisuel, essais...

La diversité des œuvres passent aussi par la diversité des parcours, et ce dispositif serait en phase avec la dimension de prototype de nos métiers.

Notre territoire se caractérise également par un nombre conséquent de résidences. Il nous semble nécessaire que ces dernières puissent faire l'objet d'**un point d'évaluation** dans le cadre de l'étude que nous appelons de nos vœux sur les auteurs en Région, et par extension sur leur environnement professionnel.

Concernant le bureau des auteurs et des projets, il serait tout à fait intéressant de pouvoir compter sur un **rendez-vous mensuel** avec sa responsable afin d'évoquer ensemble les questions d'actualités et le cas échéant de participer à la définition des thèmes de rencontres ou master-class. La mobilité reste une question récurrente de nos professions alors que la notion de délégation paraît s'appliquer encore davantage aux producteurs qu'aux auteurs. **Nous insistons sur cette notion d'auteur décentralisé** car en 2021, particulièrement en fiction, les sphères de décision restent majoritairement centralisées, rendant à ce titre nécessaire la constitution de dispositifs et d'outils de connexion et de mise en réseau. À ce titre les festivals seraient des précieux partenaires.

Il existe désormais un **premier collègue** au titre des aides à la production. Sa déclinaison est-elle envisagée dans le cadre des aides à l'écriture ? Pour rappel, c'est le cas au CNC.

Concernant le volet COM nous souhaitons que puisse être engagée une réflexion qui ouvrirait les **conventions d'écriture**, strictement prévues par les chaînes au titre du documentaire, à l'écriture de **fiction (unitaire ou série)**. Des exemples particulièrement inspirants existent en Bretagne. De même, l'achat de programmes courts et une émission magazine dédiée à la fiction en Région pourrait être envisagés.

Pour le **Fonds Film**, nous souhaitons que le principe de **réciprocité auteur/producteur** dans les modalités d'intervention et d'attribution s'applique. Un producteur extraterritorial, quand il développe ou produit un auteur implanté en Région, doit pouvoir être éligible au même titre qu'un producteur régional qui développe ou coproduit un auteur extraterritorial. Par ailleurs, deux sessions annuelles du Fonds Film contre 1 actuellement seraient un plus.

Il y a sans doute **d'autres points à évoquer ensemble**, et ce document est destiné à poursuivre nos échanges. Nous tenions à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée. Vous avez porté à notre connaissance le texte de la convention avec le CNC, placé sous le signe de la coopération entre collectivités et le Ministère de la Culture. Sachez bien que c'est le même état d'esprit qui nous anime.

Notre volonté de dialogue avec nos institutions est d'autant plus nécessaire qu'il a lieu dans un contexte troublé. Et nous avons pleinement conscience que vous subissez aussi ces turbulences dans l'exercice de vos fonctions.

Bien à vous

Les auteurs de la Tribune

Selim Bentounes, Jean-Raymond Garcia, Claire Maugendre, Sébastien Jounel

Concertation Région - ALCA - Professionnels Cinéma & Audiovisuel
→ réforme du fond de soutien et des fonds filière, parcours des auteurs
Mars - Juin 2024

SYNTHÈSE PRÉCONISATIONS ASSOCIATION PEÑA

À l'issue des trois réunions des quatre groupes de travail de la concertation, les adhérents de la PEÑA se sont réunis, le 6 juin 2024 à la Villa Valmont à Lormont. Au-delà de nos contributions dans chacune des douze réunions où nous étions représentés, nous présentons aujourd'hui une synthèse de quelques préconisations qui nous semblent cruciales, bien que non exhaustives. Nous espérons que ce texte sera versé à l'ensemble des contributions reçues, et qu'il y sera accordé une attention particulière, du fait de notre représentativité.

1. **Constitution de bilans chiffrés et détaillés** des soutiens de la Région et des autres signataires de la convention CNC-État-Région-Départements-Métropole, pour les deux dernières années (2023 et 2024), en mettant en lumière en particulier :
 - a. Pourcentage des projets d'initiative régionale soutenus : projets portés par des auteurs régionaux, par des producteurs régionaux, ou par les deux réunis.
 - b. Montants réels investis par chacun des signataires de la convention. Si des crédits ne sont pas dépensés, que deviennent-ils ?

2. Nous appelons à **envisager un redéploiement des aides, pour mieux soutenir les spécificités de l'initiative régionale en Nouvelle-Aquitaine**, sur la base des bilans ci-dessus mentionnés. En sachant les contraintes budgétaires et en espérant que les budgets des années à venir seront au minimum constants, il s'agirait de consolider en particulier le soutien à :
 - a. Les aides à l'écriture et développement
 - b. Les aides à la post-production
 - c. Les aides au documentaire (audiovisuel et cinéma)
 - d. Le pourcentage de l'initiative régionale dans le court-métrage
 - e. Création d'une aide à la distribution de films d'initiative régionale

3. **L'aide au programme d'entreprise** était l'un des piliers de la stratégie territoriale de la Région en faveur de la filière audiovisuelle et cinéma. Sa disparition, au profit d'une aide à un programme de projets, laisse un grand vide pour l'activité globale des entreprises régionales qui pouvaient en bénéficier. La nature structurante de cette aide aux entreprises a été démontrée à de nombreuses reprises — nous attirons notamment l'attention sur les soutiens concernant la valorisation de nos catalogues de films.
Sa disparition sur le long terme pourrait considérablement fragiliser les entreprises de production de notre territoire. Nous espérons qu'une décision politique forte pourra remobiliser les crédits de fonctionnement nécessaires au retour à l'aide au programme d'entreprise.

4. Pour **faire face à l'augmentation exponentielle du nombre de dépôts**, auprès de toutes les aides régionales qui existent, il nous semble devoir réfléchir aux points suivants :
 - a. Quelle éditorialisation des aides ?
 - b. Comment sont constitués les comités d'experts ? Un comité de validation pour la nomination des experts pourrait être envisagé, constitué de représentants de la Région, de la DRAC et des représentants des organisations professionnelles régionales.
 - c. Resserrement des critères d'éligibilité pour les dépôts des projets. Plusieurs pistes :

- i. Un rendez-vous préalable obligatoire avant un dépôt.
- ii. Simplification, voir fusion, de certains des 5 critères actuels d'éligibilité ; auteur régional, producteur régional, tournage régional, dépenses régionales, sujet régional
- iii. Si le critère du tournage est mis en avant, être plus exigeant sur le recours aux compétences régionales « significatif » (notamment sur l'emploi de chefs de poste)

5. Articulation et coopération entre la Région et les Départements.

L'articulation entre l'éditorialisation des aides et les attendus en termes de retours économiques, pour la Région d'une part, pour les Départements d'autre part, devrait être clarifiée.

Une harmonisation des champs d'action, des étapes et des types de projets soutenus par les Départements serait bienvenue, pour un meilleur équilibre entre les territoires de la Région et les professionnels qui les habitent.

Envisager une refonte du système des classements des projets à l'issue des auditions des comités d'experts, pour donner plus de liberté, à la fois à la Région et aux départements.

6. Renforcer l'accompagnement de l'émergence en Nouvelle-Aquitaine.

Organiser une sorte de mentorat de projets, portés par de jeunes auteurs et/ou de jeunes producteurs de la Nouvelle-Aquitaine, mentorat assuré par des producteurs volontaires plus expérimentés de la Région. Avant les dépôts, mais aussi pour les projets bénéficiant d'un PSR (Peut Se Représenter).

7. Consolidation du soutien à la coproduction internationale, une des marques de fabrique de notre Région. On pourrait imaginer un « cinéma du monde » régional ou bien qu'une attention plus particulière soit portée aux projets internationaux produits ou coproduits par des sociétés régionales.




**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE**
+33 (0)5 47 50 10 00
www.alca-nouvelle-aquitaine.fr


AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

• Site de Bordeaux :
MÉCA
5, parvis Corto-Maltese
CS 81 993
33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :
24, rue Donzelot
87000 Limoges

• Site de Poitiers :
62, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :
Maison alsacienne
2, rue de la Charente
16000 Angoulême